
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquième séance – Lundi 25 juin 2007, à 20 h 30

Présidence de M. Guy Dossan, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{mes} Laurence Andersen, Charlotte Meierhofer, MM. Thierry Piguet et Georges Queloz.*

Assistent à la séance: *M. Patrice Mugny, maire, M. Manuel Tornare, vice-président, M. Rémy Pagani, M^{me} Sandrine Salerno et M. Pierre Maudet, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 14 juin 2007, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour lundi 25 juin et mardi 26 juin 2007, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Comme nous l'avons décidé à la séance de 17 h, nous abordons maintenant les motions urgentes en suivant leur ordre de dépôt – sauf pour la motion M-682, puisque M^{me} Salerno m'a demandé d'attendre qu'elle soit présente. Pour chacune de ces motions, nous traiterons d'abord de l'urgence puis, si elle est acceptée, du fond.

Je passe donc à la motion d'ordre qui demande l'ajout à notre ordre du jour de la motion M-683 concernant un soutien immédiat à Radio Cité. Je donne la parole à un membre par groupe pour s'exprimer sur l'urgence.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, l'urgence de la motion M-683 est évidente. Radio Cité a réussi à payer ses employés ce mois, en ayant obtenu à la dernière minute une contribution de l'Union romande des radios régionales (RRR); néanmoins, il manque encore à son budget une somme de 300 000 francs.

Un certain nombre d'entités seraient peut-être d'accord d'entrer en matière pour contribuer à la survie de cette radio, mais il faut qu'il y ait d'abord un signe fort de la part du Conseil municipal. C'est d'autant plus important qu'il s'agit de la dernière radio libre, généraliste et associative à Genève. En effet, il y en avait une autre du même genre, Radio Lac, mais elle s'est associée à un groupe lausannois qui n'a plus rien à voir avec notre canton. Aussi, nous demandons à cette assemblée de bien vouloir voter l'urgence de cette motion, afin de permettre à Radio Cité de survivre.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Comme l'a dit la préopinante, l'urgence se justifie par le fait que Radio Cité a des employés et qu'elle est actuellement dans une situation financière extrêmement délicate. C'est pourquoi il faut que nous puissions débattre avant l'été d'un soutien du Conseil municipal pour la sauver.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Je crois que tout a été dit, et le groupe socialiste ne peut que se rallier à l'urgence. Si vraiment nous pensons qu'il est utile de soutenir Radio Cité, c'est le dernier moment pour le faire; si nous remettons la discussion à plus tard, cette radio n'existera tout simplement plus au moment où nous en débattons, vu les difficultés financières qu'elle connaît actuellement.

M. Pascal Rubeli (UDC). Je ne sais pas si tout a été dit – je l'espère! Nous voterons également l'urgence, pour une raison fort simple: il nous paraît fondamental, dans une démocratie, que les médias existants puissent perdurer, même si cela coûte un peu d'argent. D'autant plus que, dans le cas d'espèce, les cautions qui sont posées permettent parfaitement de prendre ce type de risques. Il est donc normal que les médias qui font du bon travail existent – même si Radio Cité est un peu intimiste, dirais-je. Voilà ce qu'est la liberté d'expression!

M. Jean-Charles Lathion (DC). En effet, Radio Cité connaît des difficultés et, s'il y a un moment où il faut prendre des décisions, c'est bien maintenant! Par conséquent, nous voterons l'urgence.

M. Simon Brandt (R). Pour sa part, le groupe radical refusera l'urgence. Nous trouvons toujours très gênant que des associations ou des entreprises privées viennent demander l'aide en urgence des pouvoirs publics. D'ailleurs, nous croyons savoir que, même si la majorité du Conseil administratif appartient à l'Alternative, il n'a pas voulu entrer en matière sur un soutien de la Ville à Radio Cité. Nous sommes d'accord avec lui et nous refuserons donc l'urgence.

M. Alexandre Chevalier (L). Le groupe libéral ne considère pas cette motion comme urgente et il ne la votera pas. Bien que Radio Cité soit un média respecté et respectable, nous estimons qu'il n'appartient pas au Conseil municipal d'entrer en matière sur cet objet ni d'intervenir dans ce cadre.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée à la majorité (opposition des libéraux et des radicaux).

3. Motion du 25 juin 2007 de M^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio, Frédérique Perler-Isaaz, Salika Wenger, MM. Christian Zaugg et Pascal Rubeli: «Soutien immédiat à Radio Cité» (M-683)¹.*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- l'appel à l'aide pressant de Radio Cité en raison de ses difficultés financières;
- le rôle important que joue cette radio, qui est la première radio locale de Genève, créée par l'Eglise nationale protestante, l'Eglise catholique romaine et l'Eglise catholique chrétienne;
- la transformation de Radio Cité, qui est devenue une radio largement ouverte, tournée vers les activités sociales et culturelles, tout en conservant des émissions consacrées à la spiritualité élargies à toutes les croyances;
- le statut de Radio Cité, qui est une radio associative de proximité, sans but lucratif;
- l'intégration de Radio Lac à une chaîne de radio stationnée à Lausanne qui a pour effet que Radio Cité est la seule radio strictement locale, généraliste et non commerciale à Genève;
- que sa disparition causerait un grave vide culturel dans notre canton;
- qu'il ressort que la situation des comptes de Radio Cité s'est dégradée à la suite du décès du directeur de cette radio, entraînant une forte diminution des donations à l'association provenant des relations du défunt et une augmentation des charges en raison de la professionnalisation d'une partie du personnel de la radio;
- que cette situation n'a été connue que récemment en raison d'un retard dans la reddition des comptes de l'exercice 2006;
- que les responsables de Radio Cité sont déterminés à obtenir des comptes équilibrés pour l'année prochaine et qu'ils ont déjà décidé de supprimer trois postes de travail tout en escomptant une augmentation dès 2008 des redevances versées par l'Office fédéral de la communication (OFCOM) en vertu des nouvelles dispositions légales applicables aux radios locales;
- que Radio Cité a un besoin de trésorerie à court terme de 300 000 francs pour continuer son activité jusqu'à la fin de l'année;
- que Radio Cité a déjà obtenu un don de 40 000 francs de la part de l'Union romande des radios régionales pour payer les salaires du personnel dus pour le mois de juin;

¹ Annoncée, 251. Motion d'ordre, 338.

- que Radio Cité s’est adressée au Conseil administratif pour solliciter une subvention unique de 150 000 francs à titre de contribution à son maintien jusqu’à son redressement programmé pour l’année 2008;
- que les soussignés considèrent que l’activité de Radio Cité mérite d’être soutenue au même titre que Léman bleu Télévision, qui a bénéficié, à ses débuts, de l’aide de la Ville de Genève;
- que cet appui financier est urgent afin d’éviter que Radio Cité cesse son activité et de lui permettre de proposer un plan de redressement qui devra être soumis à la Ville de Genève,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d’accorder une subvention unique de 150 000 francs à Radio Cité si une rubrique comptable de la Ville de Genève le permet;
- d’attribuer ce montant à Radio Cité pour autant que le plan financier comporte des mesures garantissant la viabilité de ce média, que les comptes soient remis et d’autres sources de financement trouvées;
- de constituer un groupe d’experts pour suivre les mesures de redressement financier de Radio Cité, comme ce fut le cas pour la Maison des associations.

M. Pascal Rubeli (UDC). Je répéterai à peu près ce que je viens de dire sur l’urgence. Nous devons nous prononcer sur la nécessité d’un soutien financier du Conseil municipal à Radio Cité. Bien sûr, nous pouvons nous demander s’il faut ou pas aider un organisme privé, mais nous devons parfois – et cela s’est vu en d’autres occasions – laisser s’exprimer ceux qui font des efforts en matière de communication, notamment. Je répète que c’est l’un des éléments principaux de la démocratie telle que nous devons la vivre. C’est la raison pour laquelle nous accepterons la motion M-683.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Le groupe socialiste, d’ailleurs signataire de cette motion urgente, l’acceptera bien évidemment. Chers collègues, vous avez peut-être eu l’occasion de lire un article du *Courrier* de samedi dernier, qui rappelait que nous sommes nombreuses et nombreux à plaider pour la pluralité de l’information, à vouloir garantir la liberté d’expression et l’indépendance des médias. Pourtant, ledit journal nous signale que le nombre de ses abonnés s’érode... Je pourrais ici établir un parallèle entre ce cas et celui de Radio Cité, qui connaît actuellement des difficultés financières.

Au fond, la motion M-683 ne vise pas à d’autre but que de permettre à une radio d’envisager sa survie. Il s’agirait d’une subvention unique, comme nous

l'avons mentionné dans la première invite, qu'il ne serait en aucun cas possible de renouveler. En outre, nous serons bien évidemment attentifs au redressement financier de Radio Cité et nous veillerons à sa viabilité, car il n'est pas question que le Conseil municipal devienne l'organe unique de subventionnement de ce média. Il conviendrait donc que d'autres communes soient associées à cette opération de redressement financier. Ainsi, l'impulsion donnée par la Ville de Genève trouverait-elle peu à peu sa concrétisation grâce à d'autres donateurs.

En ce qui concerne l'indépendance de cette radio quant à son contenu, il serait là aussi erroné de ne s'appuyer que sur la Ville. Enfin, nous rappelons que cette dernière a déjà eu l'occasion d'intervenir pour contribuer au redressement financier d'autres organismes comme la Maison des associations, par exemple. Pour l'ensemble de ces raisons, nous pensons que le Conseil administratif saura faire appel à d'autres organes donateurs dans le cas de Radio Cité, et que cette dernière saura, elle aussi, en solliciter – elle l'a d'ailleurs déjà fait, puisque 40 000 francs ont été trouvés à ce jour. Bien sûr, cette même radio devra également rechercher l'appui d'autres collectivités publiques et d'autres communes, dont celle de Carouge.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Beaucoup de choses ont déjà été dites, et je remercie M^{me} Valiquer Grecuccio de son intervention. Pour mon groupe, il est important de pérenniser une certaine liberté des médias genevois, ainsi que les initiatives collectives et associatives. Aujourd'hui, nous n'avons plus beaucoup – nous n'avons même plus du tout – de radios du genre de Radio Cité à Genève. Or leur intérêt réside dans leur proximité avec la population, dans l'espace dans lequel elles évoluent et opèrent.

Dans le passé, pour des raisons financières, nous avons renoncé à des possibilités d'expression originales – nous le voyons avec le cas de Radio Lac, qui s'est associée à un autre type de radio. Normalement, moi, Salika Wenger, je ne défendrais pas une radio créée par des mouvements religieux, car je me préoccupe beaucoup de garantir la laïcité; en effet, il me semble que son respect et la non-intervention de l'Etat dans les confessions sont extrêmement importants. Mais nous avons discuté avec des responsables de Radio Cité, qui nous ont assurés que leur média était représentatif de toutes les confessions, ce qui, à mon sens, équivaut à une forme de laïcité où aucune croyance ne prévaut sur les autres. Dans cette perspective, je crois que le Conseil municipal serait assuré de respecter son rôle de garant de la laïcité s'il acceptait la motion M-683.

Laisser mourir un média, c'est toujours laisser mourir un peu de liberté. Ici, nous avons l'occasion de donner un signe à toutes les personnes capables de faire preuve d'initiative et d'originalité. Cette subvention – je souligne encore une fois qu'elle serait unique, comme le mentionne la première invite – bénéficiera du

suivi d'un comité désigné par le Conseil administratif, je l'espère. Je crois donc que nous avons là toutes les garanties nécessaires pour entrer dans cette démarche et conserver sur notre territoire une radio libre, non commerciale et pas uniquement musicale, une radio généraliste qui aborde tous les sujets, de toutes les manières possibles et selon toutes les sensibilités existantes. Ne serait-ce que pour ce rare espace de liberté, Mesdames et Messieurs, je vous invite instamment à voter la subvention demandée dans la motion M-683.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, il s'agit ici de la probable disparition d'un média qui assure encore un suivi de la politique, du social, de l'économie et de la culture locale à Genève. Il serait donc très dommage que Radio Cité disparaisse!

Toutefois, comme cela a déjà été dit dans cette enceinte, les pouvoirs publics n'ont pas pour vocation d'aider les médias. Aussi les Verts examinent cette situation sous l'angle du travail associatif: il s'agit d'une association qui emploie des salariés et de nombreux bénévoles tout en pratiquant une économie sociale et solidaire en offrant des placements temporaires. Dans ce sens, il serait extrêmement dommage qu'elle disparaisse, je le répète.

C'est pourquoi nous sommes favorables à l'octroi d'une subvention extraordinaire, mais nous y mettons un certain nombre de conditions pour les raisons que je viens d'énoncer. Il ne faut pas que la Ville intervienne seule dans le sauvetage de Radio Cité, et cette dernière devra solliciter d'autres appuis financiers et trouver d'autres ressources économiques. Elle devra également présenter, à tous ceux qui l'aideront à passer ce cap difficile, un plan financier clair, tenable et pérenne, qu'ils valideront. C'est extrêmement important, sinon ce sauvetage sera de trop courte durée. Il ne s'agit pas de permettre à ce média de survivre pendant quelques mois, mais de trouver une solution à long terme. En ce sens, les Verts regrettent que Radio Cité n'ait pas son siège sur le territoire de la Ville de Genève, car nous aurions volontiers renvoyé son dossier à la Fondetec pour le suivi d'un plan de redressement.

Notre position étant maintenant donnée, chers collègues, nous vous invitons à charger le Conseil administratif d'examiner pendant l'été l'état de financement de ladite radio et de l'aider à trouver une manière d'assurer sa pérennité.

Préconsultation

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Le groupe libéral sait bien qu'un média ne représente pas une activité économique comme toutes les autres, et qu'il est tou-

jours dans une situation financière difficile – tout au plus est-elle parfois facilitée par certaines circonstances. Radio Cité nous a adressé un appel plein d'espoir, mais aussi désespéré, quant à sa situation financière actuelle. Ce n'est pas la première fois que le Conseil municipal est interpellé de la sorte. Il l'a déjà été par le quotidien *La Suisse* il y a quelques années, et il s'est alors appliqué à chercher des solutions pour sauver ce média essentiel à la vie genevoise – mais en vain. Ensuite, nous avons été mobilisés par la Nouvelle association du *Courrier* afin que nous trouvions un moyen de lui venir en aide; or le Conseil municipal, avec la même majorité qu'aujourd'hui, a refusé ce soutien au nom du respect de la liberté de la presse défendue tout à l'heure par M^{me} Wenger. En effet, qui dit dépendance des fonds publics dit nécessairement atteinte à la liberté de la presse.

C'est ce qui amène le groupe libéral à rester fidèle à la doctrine mise en place par ce Conseil municipal au sujet du soutien à la presse. Nous acceptons la formule du soutien indirect sous forme de parrainage, comme dans le cas de TV Léman bleu cité dans les considérants de la motion M-683, ou sous forme de soutien publicitaire, solution mise au point avec la rédaction du *Courrier*. Nous sommes favorables à ce genre d'aides, car elles garantissent la liberté du média concerné.

Par contre, ne nous faisons pas d'illusions: la dépendance financière qu'entraînerait pour Radio Cité l'octroi d'une subvention municipale reviendrait à demander à ce média de servir la Ville. Or tel n'est pas son rôle, et ce n'est pas ainsi qu'il gagnera son crédit auprès des citoyens. Par conséquent, ce que nous demande ici Radio Cité est précisément ce qui peut lui faire le plus de mal. Il faut trouver d'autres solutions.

Mesdames et Messieurs les motionnaires, nous sommes prêts à chercher avec vous d'autres solutions, mais ne nous proposez pas celle-là, car elle va à l'encontre du but visé! En outre, comme l'a évoqué M^{me} Perler-Isaaz, 150 000 francs n'est pas un montant suffisant pour sauver Radio Cité – c'est celui qu'elle nous demande, par courtoisie, mais il lui faut en fait 300 000 francs pour franchir le cap de cette année. Cela sous-entend que nous devons discuter d'une subvention de 300 000 francs, et non pas de 150 000 francs.

Or la question qui se pose est de savoir comment créer un panel de donateurs déterminés à octroyer cette somme. Dans ce cadre, il n'est pas exclu que certains d'entre eux nous disent qu'ils entreront en matière si la Ville, le Canton, la commune de Carouge, l'Association des communes genevoises (ACG) le font également, car ils veulent cette garantie en quelque sorte publicitaire avant de participer au financement de Radio Cité. Dans cette démarche-là, chers collègues, les libéraux vous accompagnent volontiers. Mais pas dans celle qui consiste à dire à ce média: «Voilà 150 000 francs, soyez reconnaissants et dites-nous merci!» Même si ce n'est pas formulé explicitement, la motion M-683 l'exprime de manière implicite.

Au nom de la liberté de la presse défendue par M^{me} Wenger, nous n'accepterons pas une telle situation. Si le groupe libéral soutient Radio Cité, il reste encore à définir comment; or la solution proposée ici nous disconvient.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Le Parti démocrate-chrétien est très divisé en ce qui concerne la motion M-683. Le Conseil municipal n'a jamais soutenu financièrement un journal ou une radio; nous avons d'ailleurs longuement débattu de ce sujet à propos de TV Léman bleu et notre position avait été assez claire, à ce moment-là. Par conséquent, après moult discussions au sein de notre groupe, nous avons décidé de nous accorder la liberté de vote sur cet objet.

En effet, il y a d'abord la raison – exprimée par M. Froidevaux tout à l'heure – selon laquelle le rôle d'un Conseil municipal n'est pas de soutenir des médias: on peut trouver d'autres moyens de les aider. Mais il y a aussi le fait que l'on nous demande d'octroyer une aide ponctuelle de 150 000 francs à une association qui donne du travail à des personnes qui risquent de se retrouver au chômage si Radio Cité disparaît. Je trouve cet aspect du problème très important. Ce média accueille également des stagiaires au bénéfice du revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS), ainsi que des temporaires: autant de personnel que nous priverons d'activité en refusant cette subvention.

Bien sûr, Radio Cité a commis des erreurs de gestion, mais notre position oscille entre le cœur et la raison – et, nous le savons bien, le cœur a des raisons que la raison ne connaît pas... Par conséquent, nous voterons librement tout à l'heure, et je sais que beaucoup d'entre nous, sur les bancs du Parti démocrate-chrétien, voteront avec leur cœur.

M. Simon Brandt (R). Le groupe radical estime que le porte-monnaie de la Ville a des raisons que la majorité du Conseil municipal semble ignorer... Nous avons beau louer le travail de Radio Cité et reconnaître, comme l'ont dit plusieurs préopinants, qu'elle fait un travail associatif et de réinsertion exemplaire, il n'en demeure pas moins que le Conseil d'Etat nous a annoncé, jeudi dernier, que la Ville de Genève devrait faire face dès le prochain budget à 17 millions de francs de charges supplémentaires. Ajoutez à cela que, l'année dernière, nous avons déjà voté un budget déficitaire à hauteur d'environ 30 millions de francs! Dans ces conditions, j'ai quelque peine à comprendre comment on peut penser que notre municipalité est là pour tout payer et que, si une entreprise privée a le moindre problème, la gentille Ville est là – le méchant Etat ne voudra rien entendre, mais elle, avec sa majorité alternative, elle donnera de l'argent...

Ces 150 000 francs que nous voterons aujourd'hui, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, rendez-vous bien compte que c'est autant d'argent

qu'une autre association actuellement subventionnée, un organisme social ou un service de la Ville n'aura pas! Si vous continuez à vouloir voter des budgets déficitaires d'année en année, c'est la génération suivante – la mienne, celle de vos enfants et celle de mes enfants – qui remboursera. C'est tout simplement inacceptable! Le Conseil municipal doit se dire dès maintenant qu'il lui faut gérer son argent en bon père de famille – je le dis, même si je ne le suis pas encore... Nous ne pouvons pas continuer à considérer la Ville comme une vache à lait qui paie tout.

Dans d'autres circonstances, si elle votait des budgets avec des bénéficiaires et si le Conseil d'Etat nous avait annoncé – contrairement à la situation actuelle – qu'il reprend à sa charge 17 millions de francs actuellement assumés par notre commune, nous pourrions discuter. Mais il est suicidaire d'aligner des noix sur un bâton et de dépenser de plus en plus d'argent, alors que, chaque semaine, les indices budgétaires passent progressivement de l'orange au rouge! A ce rythme, Mesdames et Messieurs de l'Alternative, vous voterez en décembre prochain un budget 2008 non pas noir, mais rouge vif! Je vous rappelle que vous êtes majoritaires dans ce parlement et donc garants – plus que nous – de la bonne gestion des deniers publics.

Je vois bien que la motion M-683 sera acceptée, mais j'attends – et le groupe radical avec moi – de ceux qui la voteront qu'ils proposent une économie équivalente de 150 000 francs dans le futur budget. Nous vous mettrons devant vos responsabilités, car je vous avertis déjà que nous refuserons tout budget déficitaire au mois de décembre.

Je suis heureux de remarquer que M. Mugny prendra la parole tout à l'heure, car il y a quelque chose que je ne comprends pas: à ce que j'ai lu dans la presse et entendu de-ci, de-là, le Conseil administratif – sauf erreur toujours à majorité de gauche, je ne pense pas que cela ait changé depuis la pause... – a refusé d'entrer en matière sur un soutien à Radio Cité. Mesdames et Messieurs les représentants de la gauche, si vos propres magistrats, qui gèrent les affaires de la Ville et ses services au jour le jour et qui se rendent mieux compte que nous du budget 2008 que notre commune devra affronter, vous disent qu'elle n'a pas assez d'argent pour subventionner ce média, pour une fois, écoutez-les! Tel est le message par lequel je voudrais conclure: écoutez vos quatre magistrats! Quant à nous, c'est ce que nous ferons en refusant la motion M-683.

M. Jean-Charles Lathion (DC). J'aimerais ajouter quelques précisions à la suite du discours du préopinant, très axé sur l'aspect économique du problème et les choix à faire en matière budgétaire. Chers collègues, je vous rappelle quand même que, dans ce parlement, nous votons souvent des crédits destinés à des

aménagements éphémères et qui dépassent de beaucoup la centaine de milliers de francs. C'est ce que nous avons fait à la séance de 17 h pour du mobilier et pour le renouvellement de véhicules municipaux. Derrière la décision que nous prendrons tout à l'heure concernant Radio Cité, il y a des emplois; à mes yeux, c'est l'aspect le plus important. Voilà ce que je tenais à vous dire encore.

M. Patrice Mugny, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il y a des fois où la réponse du Conseil administratif à une demande de subvention est «oui, mais...», et d'autres fois où c'est «non, mais...». Or c'est cette deuxième réponse que nous avons donnée à Radio Cité. Evidemment, le «mais» a pris de l'ampleur jusqu'à être proche du «oui», à un certain moment. Cependant, nous avons dit que nous n'étions pas favorables à une aide financière municipale à l'égard de ce média, mais que nous pourrions changer d'avis s'il trouve de l'argent ailleurs et si nous avons tout à coup le sentiment qu'il a des chances d'avenir. Si on nous présente des comptes permettant de comprendre ce qui s'est passé et de prévoir ce qui se passera avec Radio Cité, nous pourrions envisager une solution.

Cela impliquerait que le Conseil administratif soumette au Conseil municipal une demande de crédit d'investissement, car nous ne pouvons pas prélever 150 000 francs sur le budget de fonctionnement – nous ne disposons pas d'une cassette ici ou là pour y prendre cette somme et la distribuer!

Si j'ai bien compris, la majorité qui se dégage ce soir est favorable à la motion M-683. J'aimerais cependant qu'un point bien précis soit clair dans l'esprit de tous, afin qu'il n'y ait pas ensuite de désaccord entre le Conseil municipal et le Conseil administratif: si Radio Cité parvient à nous donner non pas des garanties absolues, mais de bonnes perspectives pour sa survie, si elle trouve le solde du montant nécessaire ailleurs et si nous n'avons pas le sentiment, finalement, que son passé est marqué par une gestion trop désastreuse obscurcissant son avenir, nous pourrions alors décider d'investir 150 000 francs, sachant que le Conseil municipal nous donnera son aval ultérieurement. En effet, il n'y aura pas de séance plénière durant l'été où nous pourrions vous soumettre une demande de crédit d'investissement.

Par conséquent, Mesdames et Messieurs, cela doit être bien clair: si vous acceptez la motion M-683, le Conseil administratif a le feu vert pour dépenser 150 000 francs en faveur de Radio Cité et il pourra vous soumettre ultérieurement, en dépassement budgétaire, le crédit d'investissement y afférent que vous approuverez à la majorité sans ciller, et sans nous dire que nous n'avons pas fait ce que vous souhaitiez. Je le répète: nous serons extrêmement sévères sur les conditions que nous mettrons à ce soutien. Je précise, bien sûr, que nous vou-

lons que cette radio existe, car elle est sympathique et elle fait travailler un grand nombre de temporaires, de salariés et de bénévoles qui lui donnent de leur temps et de leur générosité.

Il est vrai qu'elle a un public, même si c'est avec des hauts et des bas et qu'il ne s'agit pas d'auditeurs stables, car certaines émissions ont plus de succès que d'autres. Nous aimerions voir Radio Cité vivre, mais nous ne voulons pas dépenser 150 000 francs sur l'argent des contribuables pour une radio qui meurt en janvier prochain! Sachez aussi, Mesdames et Messieurs, que même si les salaires ne sont pas assurés par l'employeur, la loi sur le chômage s'en charge de toute façon, le temps que les personnes concernées soient inscrites à l'Office cantonal de l'emploi et que le délai de congé soit échu.

Je le répète une fois de plus, en insistant pour que cela figure au *Mémorial*: je pars du principe que, si la motion M-683 est acceptée, le Conseil administratif pourra aller de l'avant dans les conditions que je viens de décrire.

Mise aux voix, la motion est acceptée par 49 oui contre 17 non (6 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'accorder une subvention unique de 150 000 francs à Radio Cité si une rubrique comptable de la Ville de Genève le permet;
- d'attribuer ce montant à Radio Cité pour autant que le plan financier comporte des mesures garantissant la viabilité de ce média, que les comptes soient remis et d'autres sources de financement trouvées;
- de constituer un groupe d'experts pour suivre les mesures de redressement financier de Radio Cité, comme ce fut le cas pour la Maison des associations.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

Le président. Nous passons maintenant à la motion d'ordre suivante, qui demande l'ajout à l'ordre du jour de la motion M-684, intitulée: «Ultimes réglages pour un bel été à Baby-Plage». Je passe la parole à un représentant par groupe pour s'exprimer sur l'urgence.

M^{me} Isabelle Brunier (S). Je serai brève pour plaider l'urgence de la motion M-684, car elle me paraît évidente. C'est l'été – officiellement, du moins... – et Baby-Plage sera largement utilisée durant ces deux prochains mois. C'est en prévision de cette fréquentation maximale que les quelques mesures simples et peu coûteuses demandées par cette motion doivent être prises en compte. Si l'urgence était refusée, nous n'en parlerions qu'en septembre, avec une saison de retard...

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, l'exposé de la préopinante socialiste est marqué au coin du bon sens. Vu le rythme de travail de notre Conseil municipal, si l'urgence n'est pas acceptée, il y a fort à parier que la motion M-684 ne sera traitée qu'en octobre, dans le meilleur des cas. C'est pourquoi nous soutiendrons l'urgence.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Les Verts accepteront l'urgence, car les mesures prévues dans la motion M-684 doivent bien évidemment être prises à temps, et non pas après la fin de l'été.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée à la majorité (opposition des radicaux).

4. Motion du 25 juin 2007 de M^{mes} Isabelle Brunier, Diana Duarte Rizzolio, Silvia Machado, Mary Pallante, Véronique Paris, Andrienne Soutter, Martine Sumi, Nicole Valiquer Grecuccio et M. Grégoire Carasso: «Ultimes réglages pour un bel été à Baby-Plage» (M-684)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la motion M-125 «Vamos a Baby-Plage» proposée en 2000 par les socialistes et les Verts demandant l'agrandissement de Baby-Plage et votée par le Conseil municipal le 5 décembre de cette année-là;
- la concrétisation de la motion par le beau projet d'aménagement et d'agrandissement inauguré en mai dernier;

¹ Annoncée, 251. Motion d'ordre, 348.

- le succès grandissant que connaît ce magnifique lieu populaire et gratuit;
- les conséquences que ce succès engendre du point de vue de l’entretien de la plage (quantités de mégots et de déchets);
- l’insuffisance actuelle du nombre de poubelles confirmée par l’entreprise qui les vide durant le week-end;
- la présence, durant l’été, d’un projet d’animation à proximité mis en place par le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à sensibiliser les baigneurs et baigneuses au respect de leur environnement en complétant le panneau placé à l’entrée principale par d’autres visibles et lisibles aux alentours des nouveaux prolongements et de leurs accès;
- à poser des panneaux interdisant l’accès aux chiens sur les nouveaux enrochements qui prolongent la plage, car cette interdiction n’est signalée qu’à l’entrée principale;
- à déplacer la barrière en arc de cercle, sous les platanes, à l’arrière du muret qu’elle longe, permettant ainsi aux personnes surveillant les enfants grim pant sur les jeux de s’asseoir à l’ombre sur ledit muret;
- à mettre en place une gestion efficace des déchets sur la plage (augmentation du nombre de poubelles, cendriers de plage, installation d’un tri sélectif des déchets);
- à faire nettoyer la plage très régulièrement et particulièrement durant le week-end;
- à veiller à l’entretien des toilettes publiques à l’entrée de la plage;
- à proposer une collaboration allant dans le sens d’une bonne gestion des lieux à l’association Cheetah-Baby-Plage ainsi qu’au glacier attenant;
- à agrandir et à mieux signaler le parking pour vélos à proximité de la plage.

M^{me} Isabelle Brunier (S). D’aucuns auront sans doute l’impression que déposer une motion – urgente, qui plus est – pour Baby-Plage revient à sortir l’artillerie lourde pour bien peu de chose... Mais le diable réside dans les détails. Même si les invites de la motion M-684, que je ne vais pas énumérer ici, semblent relever du bon sens le plus évident, il suffirait que l’une ou l’autre ne soit pas réalisée pour que cette jolie plage devienne en peu de temps un dépotoir, malgré ses nouveaux aménagements. En effet, malgré le souhait de M. le maire, les usagers des lieux publics ne se sont pas encore tous transformés en agents de civilité. En attendant ce miracle, qui ne saurait tarder, quelques précautions faciles et peu coûteuses peuvent être prises en vue d’un bel été sur l’une des seules plages gratuites de la Ville.

Préconsultation

M. Pascal Rubeli (UDC). Il nous paraît également évident que, compte tenu des investissements consentis pour Baby-Plage, le Conseil municipal doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la pérennité de cette réussite, notamment en matière de sécurité et d'accueil des visiteurs. Ce que demandent les invites de la motion M-684 nous paraît tout à fait clair et nécessaire, raison pour laquelle nous la voterons.

M^{me} Christine Camporini (R). Quant à nous, nous ne comprenons pas bien la raison d'être de la motion M-684. En effet, nous trouvons que Baby-Plage est très bien comme ça, et que le mieux est l'ennemi du bien. Si vraiment il se pose un problème à son sujet, une question orale aurait été beaucoup plus appropriée qu'une motion pour le résoudre. Alors oui, «vamos à Baby-Plage», mais le cœur léger! Allons-y gaiement, car cette plage est très bien comme elle est aujourd'hui! En outre, nous trouvons qu'il n'est pas très correct de remettre en question le travail des employés qui s'en occupent déjà.

M^{me} Danièle Magnin (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le groupe libéral est lui aussi d'avis qu'il s'agit là d'une bonne motion. Nous sommes surtout d'avis qu'il faut inciter les gens à rapporter leurs déchets jusqu'aux poubelles, dans la perspective de les habituer peu à peu à les ramener et à les jeter chez eux, au lieu de les laisser sur le domaine public. Nous pensons qu'il serait bon de mandater des agents de civilité pour apprendre aux gens à se comporter convenablement dans un lieu public.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Vous étiez contre!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Le groupe démocrate-chrétien part de l'idée que la motion M-684 a été déposée par des mamans qui fréquentent Baby-Plage et nous proposent donc des améliorations concrètes. Or comment aller à l'encontre des mamans et de leurs enfants? Nous accepterons cette motion.

M^{me} Nathalie Fontanet (L). J'interviens pour donner une précision. Les libéraux sont toujours aussi opposés à l'existence des agents de civilité – mais, maintenant, ils sont là! Alors, autant les utiliser pour essayer de faire comprendre aux gens qu'il n'est pas bien de laisser leurs déchets sur une plage mise à leur dispo-

sition, et que ramener leurs déchets dans les poubelles, c'est mieux! Cela évite d'augmenter les tours de la Voirie et de demander au personnel municipal de faire le travail qui nous incombe à tous. C'est une question de responsabilité. Dans ce sens, Mesdames et Messieurs, nous encourageons vos agents de civilité à se rendre à Baby-Plage.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Beaucoup de choses ont déjà été dites – notamment que le diable réside dans le détail – mais, au fond, le titre de la motion M-684 est en lui-même assez éloquent. Il s'agit d'«ultimes réglages» pour le confort de nos citoyens et citoyennes qui fréquentent ce lieu de détente qu'est Baby-Plage. C'est parfaitement logique de pouvoir appliquer les mesures décrites dans les invites de cette motion, notamment en ce qui concerne les déchets. Permettez-moi aussi de dire qu'installer des poubelles, c'est très bien, mais produire un minimum de déchets, c'est encore mieux!

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, la motion M-684 concerne en réalité tout le pourtour de la rade en période estivale. En effet, le cas de Baby-Plage que vous évoquez ici présente un problème qui peut se poser à bien d'autres endroits, notamment à proximité du lieu dit La Terrasse, sur la rive droite, ou aux abords de la Perle du Lac.

Baby-Plage est un emplacement dont le nouvel aménagement a été récemment inauguré par mon collègue Manuel Tornare et mon prédécesseur Christian Ferrazino. Ce site magnifique a été valorisé et il doit continuer de l'être; nous devons donc lui consacrer un effort particulier. Néanmoins, je tiens à dire ici que, si nous faisons un effort particulier à cet endroit, nous en ferons peut-être moins ailleurs. En été surtout, nous nous rendons compte qu'un très grand nombre de personnes qui fréquentent la rade prennent de plus en plus l'habitude – année après année, le phénomène va croissant – de jeter leurs déchets directement après consommation, notamment dans les plates-bandes.

J'ai donc demandé à mes services de travailler à un plan propreté pour cet été, et il doit être discuté prochainement au sein du Conseil administratif. Cependant, vous comprenez bien que nous ne pouvons pas être derrière chaque plate-bande et chaque promeneur! Ici se pose à nos concitoyennes et concitoyens un vrai problème de société qui engage la responsabilité de chacune et de chacun: nous devons tous veiller au maintien de la qualité de notre environnement urbain à un niveau optimal.

A Baby-Plage, ce que je viens de dire se vérifie particulièrement, dans le sens où nous avons déjà équipé ce site de panneaux et augmenté le nombre de poubel-

Motion: Baby-Plage

les. Il faut savoir que, en été, nous doublons le rythme de vidange des poubelles; en effet, c'est une chose de compter le nombre des poubelles, et c'en est une autre de les vider régulièrement! Or que constatons-nous? Que le volume des déchets augmente, alors que le nombre des gens respectueux des principes de civilité n'augmente pas forcément.

C'est ainsi que le site de Baby-Plage, en réalité, n'est pas nécessairement plus propre, en tout cas dans son apparence, car la propreté est souvent d'abord une question de subjectivité. Le Conseil administratif prendra volontiers la motion M-684 comme une incitation supplémentaire à faire un effort dans le secteur concerné en particulier, mais nous n'échapperons pas à une réflexion plus globale pour toute la rade. Il nous faudra, par exemple, envisager l'engagement d'agents de civilité – mais vous savez, Mesdames et Messieurs, qu'ils fonctionneront pour la dernière fois cette année, parce qu'il s'agit d'emplois temporaires cantonaux et que ce système prendra fin en décembre 2007.

Je pense pour ma part – mais j'aurai l'occasion de développer cette idée devant le Conseil administratif et, surtout, devant le Conseil municipal – qu'il faudra prendre des mesures plus larges, plus profondes, lesquelles nécessiteront des moyens plus importants sur l'ensemble de la rade, et non pas seulement à Baby-Plage. Nous devons revaloriser toute la rade durant l'été.

Pour répondre concrètement à la motion M-684, mes services et ceux de Manuel Tornare – concernés au titre des espaces verts – ainsi que ceux de mon collègue Rémy Pagani pour ce qui est de l'aménagement, sont déjà en train de plancher sur des mesures très concrètes applicables cet été, mais nous prendrons – si vous la votez – cette motion comme un encouragement concret à aller plus loin, plus fort, sans nécessairement devoir y mettre énormément de moyens supplémentaires.

Mise aux voix, la motion est acceptée à la majorité (opposition des radicaux).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à sensibiliser les baigneurs et baigneuses au respect de leur environnement en complétant le panneau placé à l'entrée principale par d'autres visibles et lisibles aux alentours des nouveaux prolongements et de leurs accès;
- à poser des panneaux interdisant l'accès aux chiens sur les nouveaux enrochements qui prolongent la plage, car cette interdiction n'est signalée qu'à l'entrée principale;

- à déplacer la barrière en arc de cercle, sous les platanes, à l’arrière du muret qu’elle longe, permettant ainsi aux personnes surveillant les enfants grimpant sur les jeux de s’asseoir à l’ombre sur ledit muret;
- à mettre en place une gestion efficace des déchets sur la plage (augmentation du nombre de poubelles, cendriers de plage, installation d’un tri sélectif des déchets);
- à faire nettoyer la plage très régulièrement et particulièrement durant le week-end;
- à veiller à l’entretien des toilettes publiques à l’entrée de la plage;
- à proposer une collaboration allant dans le sens d’une bonne gestion des lieux à l’association Cheetah-Baby-Plage ainsi qu’au glacier attenant;
- à agrandir et à mieux signaler le parking pour vélos à proximité de la plage.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d’arrêté ou de prendre une mesure.

Le président. M^{me} Salerno nous ayant rejoints dans cette enceinte, nous passons à la première motion d’ordre reçue à la séance de 17 h. Elle demande l’ajout à l’ordre du jour de la motion M-682, «Pour le maintien de l’action sociale en faveur des aîné-e-s et des personnes précarisées de la ville de Genève».

M^{me} Nicole Valiquier Greuccio (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, si nous voulons réaffecter une partie du budget consacré jusqu’à présent à l’action sociale – en particulier en faveur des bénéficiaires de rentes de l’Office cantonal des personnes âgées (OCPA) – nous devons y réfléchir maintenant. En effet, les commissions spécialisées s’attelleront prochainement à l’étude du projet de budget 2008 et le Conseil municipal se doit de leur donner des indications sur des objectifs qu’il estime prioritaires. C’est la raison pour laquelle nous avons demandé l’urgence sur la motion M-682, afin de pouvoir, avant l’été, donner un signal clair pour l’élaboration du budget bientôt en cours de discussion.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, le principe de l’urgence est admis par le groupe de l’Union démocratique du centre, dès lors que les buts visés par la motion M-682 ont une double incidence: d’une part sur le projet de budget 2008, et d’autre part sur les mesures d’accompagnement de la loi sur la répartition entre l’Etat et la

Ville de Genève des organismes subventionnés œuvrant dans le domaine de la santé et de l'action sociale, qui sera en force dès le 1^{er} janvier 2008.

M^{me} Maria Casares (AGT). En raison du transfert des charges de l'Etat à la Ville et de l'étude du budget 2008 qui commencera en septembre prochain, l'urgence de la motion M-682 se justifie.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Si nous souhaitons affecter un montant supplémentaire à celui déjà consacré au social dans le budget de la Ville, l'urgence de la motion M-682 se justifie, car cette mesure doit logiquement être étudiée avant le début de la procédure budgétaire.

M. Simon Brandt (R). Le groupe radical refusera l'urgence, pour une raison très simple: ces questions doivent être traitées dans le cadre de l'étude du budget 2008. Si vous voulez aller plus loin dans ce domaine, demandez à M. Manuel Tornare qui, jusqu'à preuve du contraire, appartient à la majorité alternative.

M. Alexis Barbey (L). Le groupe libéral, tout comme le groupe radical, refusera l'urgence. En effet, quoi que nous fassions ce soir, rien ne pourra être entrepris avant les décisions budgétaires qui seront prises au mois de décembre prochain. Nous discuterons éventuellement du fond de la motion M-682 tout à l'heure, si l'urgence est acceptée. Mais, même si elle est acceptée, elle n'aura pas d'incidence sur le budget des bénéficiaires de l'OCPA l'année prochaine – sauf décision budgétaire de la Ville allant dans ce sens – donc nous ne pensons pas que l'urgence soit nécessaire.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée à la majorité (opposition des libéraux et des radicaux).

5. Motion du 25 juin 2007 de M^{mes} Maria Casares, Frédérique Perler-Isaaz, Nicole Valiquer Grecuccio, MM. Grégoire Carasso, Yves de Matteis et Christian Zaugg: «Pour le maintien de l'action sociale en faveur des aîné-e-s et des personnes précarisées de la ville de Genève» (M-682)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la décision regrettable des autorités fédérales et cantonales de restreindre les possibilités de soutiens municipaux réguliers aux catégories sociales les moins bien loties, comme notamment les rentiers et les rentières de l'Office cantonal des personnes âgées (OCPA);
- que le versement de prestations sociales mensuelles par la Ville de Genève aux bénéficiaires de rentes de l'OCPA ne sera donc plus possible dès le 1^{er} janvier 2008;
- la nécessité pour les personnes âgées ou invalides émargeant à l'OCPA de pouvoir bénéficier de prestations communales, pour leur permettre de vivre dans la dignité;
- l'étude du professeur Bonoli (Institut de hautes études en administration publique) sur le recensement des aides existantes et l'analyse de la situation des différents publics touchés par des situations de précarité ou de pauvreté, qui montre que parmi les groupes les plus exposés aux risques de précarité et de pauvreté se trouvent justement un certain nombre de retraité-e-s à faible rente, mais également des familles monoparentales, des familles nombreuses et des employé-e-s faiblement qualifié-e-s percevant un petit revenu;
- la nécessité d'éviter de renforcer les effets de seuil et surtout celle de les contrebalancer;
- le rôle social assumé par la Ville de Genève en matière de redistribution des richesses, sous forme de prestations sociales, d'allocations sociales ou ponctuelles et de prises en charge de financement de repas scolaires;
- la volonté et la nécessité de poursuivre et de développer des aides ponctuelles visant certains publics ou certains frais spécifiques non couverts par ailleurs (soins dentaires, frais de lunettes, camps de vacances pour les enfants et les jeunes, petites fournitures scolaires non fournies par le Département de l'instruction publique, titres de transport, allocations de vêtements);
- la pertinence d'organiser ces aides en partenariat notamment avec les associations spécialisées dans le soutien aux personnes âgées et aux invalides, sur la base de règles établies d'un commun accord entre le Conseil administratif et ces associations,

¹ Annoncée, 251. Motion d'ordre, 354.

Motion: aide aux personnes âgées et précarisées

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prévoir dans le cadre du projet de budget 2008 un montant d'au moins 5 millions de francs affecté à des aides ponctuelles permettant de couvrir des frais spécifiques non couverts par ailleurs en faveur de catégories spécifiques de population, notamment pour les personnes âgées et les invalides rentiers de l'OCPA ou souffrant d'un effet de seuil sur les barèmes de l'OCPA, ou les personnes et familles en situation de précarité;
- d'organiser ces aides en partenariat notamment avec les associations compétentes dans ce domaine, sur la base de règles établies d'un commun accord entre le Conseil administratif et ces associations.

M^{me} Maria Casares (AGT). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, nous vous demandons de soutenir la motion M-682 pour la création d'un fonds d'aide sociale de 5 millions de francs, car nous sommes préoccupés par l'avenir des prestations sociales à Genève. Les décisions fédérales et cantonales en la matière sont de plus en plus marquées par la suppression des divers soutiens aux catégories sociales les moins bien loties.

Nous nous opposons catégoriquement à la suppression des 185 francs mensuels que reçoivent 5045 personnes âgées et à l'assurance invalidité (AI) à Genève. Nous refusons la politique qui consiste à supprimer des prestations, sous prétexte que toutes les communes du canton de Genève n'ont pas le même traitement. Je rappelle que le niveau de vie de la ville de Genève est bien plus élevé que dans les autres municipalités genevoises. Dans les communes suburbaines, il existe des facilités que nous n'avons pas chez nous et, les membres des familles vivant plus proches les uns des autres, ils sont plus à même de s'entraider. En ville de Genève, c'est plus difficile pour payer les transports, les gardes d'enfants...

La politique cantonale qui consiste à sabrer de plus en plus dans le secteur du social est inadmissible. S'attaquer aux plus démunis et les laisser sur le bord du chemin n'est pas une politique que nous voulons mener, à A gauche toute! Chacun et chacune est en droit de vivre dans la dignité, et non dans la misère. Par conséquent, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, je vous encourage à soutenir la motion M-682 et à la renvoyer à la commission sociale et de la jeunesse, où nous pourrions définir clairement ses modalités d'application.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, comme vous l'avez vu, la Ville de Genève ne pourra plus verser de prestations complémentaires aux personnes âgées dès le

1^{er} janvier 2008. C'est une réalité. Toutefois, le professeur Bonoli, de l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP), relève que d'autres catégories de population peuvent souffrir de précarité ou de pauvreté. Il peut d'ailleurs s'agir de ces mêmes personnes âgées, qui parfois ne bénéficient pas de prestations complémentaires car leur revenu dépasse juste le seuil admis pour l'aide sociale.

Mais nous pouvons aussi penser aux familles monoparentales, aux familles nombreuses et à d'autres catégories de la population. Pour elles, on se référera à l'étude menée par Caritas, qui rappelle l'existence de ces fameux *working poors*, comme on les appelle – les «travailleurs pauvres» – qui représentent pas moins de 13% de la population active en Suisse. Citons aussi les 200 000 retraités de notre pays qui ne reçoivent qu'une pension malheureusement insuffisante. De plus en plus d'enfants – entre 200 000 et 250 000 – sont considérés comme vivant en dessous du seuil de pauvreté. L'Unicef signale que la Suisse n'échappe pas, hélas, à la paupérisation des enfants ni aux problèmes qu'ils endurent.

C'est la raison pour laquelle, par le biais de la motion M-682, nous proposons que le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, dirigé par Manuel Tornare, affine les données déjà en sa possession et poursuive la politique de redistribution des richesses en faveur de catégories sociales défavorisées, afin de leur fournir une aide plus appropriée. Le Parti socialiste n'entend bien sûr pas réaffecter la totalité de la somme auparavant consacrée à ces prestations complémentaires, car il comprend très bien les difficultés budgétaires auxquelles la Ville devra faire face. Mais il est au moins possible de garder une partie de ces prestations et d'envisager de les affecter à des catégories sociales différentes.

Au vu des problèmes de précarité et de paupérisation de certaines couches de la population qui ne sont pas celles qui bénéficiaient de l'aide précédemment mise en place, nous avons énuméré plusieurs types de soutien pouvant être octroyés par des associations compétentes en la matière. Il pourrait s'agir d'aide aux enfants et aux jeunes – via l'accueil dans des camps de vacances – de soins dentaires, de lunettes... Autant de charges qui incombent aux familles et qu'elles ne peuvent pas toutes assumer. Nous avons aussi mentionné la fourniture de matériel scolaire non assurée par le Département de l'instruction publique, afin de garantir une équité dans l'éducation. Quant aux titres de transport ou autres prestations susceptibles de concerner le département de Manuel Tornare, leur octroi peut être étudié avec les associations qui s'occupent de ces problèmes sur le terrain.

Nous proposons que la commission sociale et de la jeunesse évalue la somme à affecter à ce genre de besoins, et qu'elle affine les données déjà en possession du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, et d'autres organismes sociaux. Sur cette base, nous pourrions mener une véritable politique sociale, ou en tout cas continuer celle que notre commune entend mener en la

Motion: aide aux personnes âgées et précarisées

matière. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous vous invitons donc à renvoyer la motion M-682 à la commission sociale et de la jeunesse pour étude.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Comme il a déjà été dit, la Ville ne pourra plus verser un certain nombre de prestations qu'elle assurait jusqu'à présent, pour des questions de prise en compte dans les calculs de l'OCPA.

Cela dit, pour le groupe des Verts, nous avons ici l'opportunité d'adresser un message au Conseil administratif et d'étudier quelle politique sociale mène actuellement la Ville. Attention: il ne s'agit pas simplement de redistribuer l'ensemble de la somme auparavant consacrée aux prestations sociales ou de la réaffecter au département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports. Nous devons garder la tête froide et examiner scrupuleusement en quoi nous pourrions en attribuer tout ou partie.

En tant que praticienne du domaine social, je sais bien qu'un certain nombre de soutiens existent déjà – même si quelques fondations sont malheureusement trop peu sollicitées – et que la Ville fait beaucoup de choses dans ce domaine. Mais si nous avons signé la motion M-682, c'est pour nous donner l'opportunité d'effectuer une analyse par un travail en commission, c'est-à-dire de dresser un bilan de ce que la Ville fait déjà, de ce qu'elle aimerait entreprendre, des perspectives d'avenir de l'aide sociale et de la situation de précarité de certaines couches de population. Mais nous devons aussi faire le point sur ce que la Ville ne peut pas faire, car sa marge de manœuvre financière est restreinte.

Il ne s'agit donc pas seulement de réagir aux coupes budgétaires opérées par l'Etat en matière de social et d'accorder des prestations pour combler ce manque – la Ville faisant alors ce que le Canton ou la Confédération ne font pas ou ne font plus – mais de cibler les couches de population qui doivent être aidées. Au niveau du social, les besoins sont infinis. Il nous faut donc saisir l'occasion de réfléchir aux aides déjà fournies et aux critères de leur attribution – ce que la Ville a d'ailleurs déjà entrepris dans différents lieux d'action sociale qu'elle gère. Il nous faut, enfin, choisir une direction à suivre en fonction des besoins que nous souhaitons privilégier, et comment elle sera mise en œuvre.

Quant au montant de 5 millions de francs figurant dans la motion M-682, il est à prendre avec beaucoup de prudence. On verra! Il ne s'agit pas de dépenser à tout prix mais, à partir du bilan dont je viens de parler, d'examiner s'il est véritablement nécessaire d'octroyer plus de moyens au social. C'est pour cette raison que les Verts ont signé cette motion, qui nous donnera l'opportunité de faire un tour d'horizon et une analyse, dès le mois de septembre prochain, de la politique sociale en Ville de Genève. Je répète qu'elle est importante et efficace, mais il faut

que l'ensemble du Conseil municipal ait connaissance des tenants et des aboutissants de tout ce qui est déjà entrepris et pourrait encore l'être, en fonction des possibilités du budget municipal.

Préconsultation

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, notre groupe considère la motion M-682 comme pertinente quant aux buts visés, comme je l'ai déjà dit en m'exprimant sur l'urgence. Cependant, il nous apparaît que le montant demandé doit être sensiblement corrigé et ramené à 2 millions de francs. Je dépose donc un amendement qui consiste à modifier comme suit la première invite de la motion:

Projet d'amendement

«... de prévoir dans le cadre du projet de budget 2008 un montant *de 2 millions de francs* affecté à des aides ponctuelles...»

Pourquoi 2 millions de francs? Le calcul est simple: 5000 personnes recevant 185 francs, cela donne un total de 925 000 francs... Je vous encourage, Mesdames et Messieurs, à soutenir cet amendement.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Les démocrates-chrétiens sont très étonnés par ces motions urgentes qui nous arrivent en rafale, et notamment par celle-ci, laquelle précède une autre qui nous demande de faire le point de la situation sur les «mesures d'accompagnement à apporter à la répartition entre l'Etat et la Ville de Genève des organismes subventionnés œuvrant dans le domaine de la santé et de l'action sociale, ainsi que sur leur financement».

Nous aimerions, quant à nous, rappeler dans quel contexte s'inscrivent ces motions. Il faut d'abord souligner que l'Etat a une dette de 13 milliards de francs – ne l'oublions pas! – et la Ville une dette de près de 2 milliards de francs – ne l'oublions pas non plus! Le Conseil d'Etat et le Conseil administratif ont la volonté de réguler la situation. Moi-même – tout comme vous, d'ailleurs, Mesdames et Messieurs – je suis un contribuable de la Ville et de l'Etat; or j'estime que nous payons beaucoup d'impôts, et j'aimerais bien que la répartition des charges entre l'Etat et la Ville soit régulée.

Je sais que des contacts et une certaine coordination existent entre la Ville, l'Etat et les communes, et je me demande si les divers exécutifs chargés de leurs intérêts respectifs ne pourraient pas nous faire des propositions de régulation sans

Motion: aide aux personnes âgées et précarisées

que nous ayons à créer des fonds qui risquent d'être des puits sans fond... Pourquoi voter la réaffectation de 5 millions de francs comme si nous pouvions les trouver n'importe comment et n'importe où? Ce n'est pas une bonne politique, et les démocrates-chrétiens ne sont pas disposés à mettre une telle somme dans un fonds de ce genre.

M. Olivier Fiumelli (R). Le groupe radical rejoint tout à fait la position évoquée par la préopinante des Verts, à savoir qu'il est nécessaire de nous interroger régulièrement sur l'opportunité, la quantité et la qualité des prestations sociales fournies par la Ville de Genève.

Cependant, nous nous posons des questions en ce qui concerne la motion M-682. En effet, nous nous attendions à ce qu'une telle initiative vienne du magistrat de l'Alternative en charge du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, M. Tornare. Il est curieux, à ce stade de la préparation du budget 2008 qui doit en être à ses balbutiements, que ce soit le Conseil municipal qui fixe les priorités financières de la commune... C'est plutôt au Conseil administratif de nous présenter ses priorités pour 2008 à travers un projet de budget qui tienne la route.

En outre, sur le principe, nous comprenons difficilement pourquoi il faudrait, sans autre, affecter au Conseil administratif une enveloppe de 5 millions de francs pour des projets ponctuels d'aide sociale. Cela ressemble à une de ces enveloppes que la gauche n'aime généralement pas. Cette enveloppe, c'est un peu le fait du prince: on ne sait pas trop comment l'argent sera dépensé.

Nous nous étonnons surtout de la deuxième invite, où nous comprenons que ce ne sont pas les conseillers municipaux qui s'occuperont de la distribution de cet argent, mais des «associations compétentes dans ce domaine». Or on peut se demander quelles sont les associations compétentes dans ce domaine!

Pour toutes ces raisons, le Parti radical s'opposera à la motion M-682, et il se réjouit d'avoir un vrai débat sur les priorités sociales en commission sociale et de la jeunesse et en commission des finances, lors de l'étude du projet de budget 2008.

M. Alexis Barbey (L). J'aimerais rappeler aux nouveaux arrivants au sein de cette enceinte l'historique de la motion M-682. Elle réagit contre la décision budgétaire, prise l'année dernière, d'arrêter un système complètement ridicule selon lequel la Ville augmentait les subventions pour les personnes âgées tandis que l'Etat chargé de cette subvention, le sachant, diminuait d'autant les contributions qu'il versait à ces personnes, puisque la Ville les subventionnait par ailleurs.

Il s'agissait donc d'un régime de subventionnement du Canton par la Ville, ce qui était tout à fait absurde. Si nous avons décidé, pour le budget 2007, de mettre fin à cette situation, c'est parce que nous pensons que la Ville n'a pas pour rôle de combler les insuffisances du Canton, ou plutôt que ce dernier n'a pas à profiter de la générosité de la Ville pour réduire son propre déficit budgétaire. Il fallait donc fixer des règles et s'y tenir.

Mais que nous propose la motion M-682? Après ce que j'ai entendu tout à l'heure, j'ai des doutes concernant sa teneur. En effet, je lis qu'elle demande de rétablir au budget 5 des 10 millions de francs du social économisés pour 2007, ce qui reviendrait à faire en sens inverse la moitié du chemin parcouru l'année dernière. L'objectif de cette manœuvre est assez obscur, puisqu'il s'agirait d'un subventionnement «notamment pour les personnes âgées et les invalides rentiers de l'OCPA». Mais si nous avons retiré ces 10 millions de francs du budget municipal, c'est précisément parce que les bénéficiaires de l'OCPA touchaient cet argent de la part de la Ville alors qu'il devait leur être versé par le Canton! Si la Ville cessait de payer, le Canton recommencerait à octroyer ces allocations et il n'y aurait de préjudice pour personne dans cette histoire – sauf pour le Canton, qui gérait cela de manière extrêmement opportuniste.

La motion M-682 nous propose de revenir en arrière par rapport à cette décision. Pour ma part, en ma qualité de membre de la commission des finances et de libéral chargé – comme vous tous, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux – des deniers publics et de la sauvegarde de la situation financière de la Ville, je ne peux pas accepter que nous revenions en arrière sous un prétexte ou un autre par rapport à des décisions budgétaires prises, je vous le rappelle, par la majorité de gauche et non pas par la minorité dont je fais partie. Nous avons ainsi rétabli une forme de justice entre la Ville et le Canton, et voilà maintenant que les motionnaires nous proposent de diviser cette justice par deux, si je puis dire – pour autant que la justice soit divisible...

Or quand j'entends s'exprimer certains d'entre eux, je me pose de graves questions, car leurs discours ne s'accordent pas. Les uns disent qu'il s'agit d'améliorer directement le sort des personnes les plus défavorisées en ville de Genève, d'autres veulent réunir des informations sur la situation des gens en état de précarité dans notre cité – pas seulement des bénéficiaires de l'OCPA, mais également des familles monoparentales et toutes les personnes dans le besoin.

Il est clair que ma réponse différera en fonction de la question que l'on me pose à travers cette motion! S'il s'agit de dresser un bilan de la situation des personnes vivant dans la précarité à Genève, c'est naturellement une mesure saine – bien que je sois très surpris qu'elle nous soit demandée par des groupes dont le conseiller administratif est en charge du social et est très bien informé sur la question. Il nous en parle d'ailleurs assez régulièrement par écrit et par le moyen

Motion: aide aux personnes âgées et précarisées

de nombreuses publications que nous recevons à domicile. Nous ne sommes donc pas opposés à un bilan supplémentaire en la matière.

En revanche, nous ne pouvons pas accepter de défaire le travail que nous avons réalisé pour le budget 2007, ni de rétablir des inégalités entre la Ville et le Canton. Mais s'il s'agit d'établir un bilan de la situation sociale à Genève – et je répète que nous sommes d'accord de le faire – je signale aux motionnaires que ce n'est pas la motion M-682 qu'il fallait signer! Il fallait en déposer une qui demande textuellement de faire un bilan de l'état social de la Ville de Genève, et non pas de débloquer 5 millions de francs au budget 2008 sous prétexte de venir en aide aux personnes âgées et – ce que nous avons appris plus tard – aux familles monoparentales, entre autres.

Il y a là un double discours qui nous dérange, et le groupe libéral n'aura qu'une seule réponse: il refusera l'entrée en matière sur la motion M-682.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, évoquer la maladresse des préopinants pour justifier le refus d'une aide aussi importante me semble un peu malsain. Les motionnaires disent très clairement qu'un certain nombre d'allocations et d'aides aux personnes en difficulté ont été supprimées. Pour compenser le malaise vécu par les personnes en grande difficulté sociale, nous demandons à la Ville et aux conseillers municipaux de pallier ces coupes budgétaires faites à leurs dépens.

Certes, il y a probablement de bonnes raisons à la prise de telles mesures, mais ce sont des raisons politiques qui n'ont rien à voir avec la réalité. La réalité, c'est que des personnes ayant de très petits revenus – celles qui dépendent de l'aide sociale – ont été privées des allocations aux transports et aux vêtements, ainsi que d'un certain nombre d'autres aides. Quand j'entends certains conseillers municipaux discuter comme ils le font ce soir, j'ai l'impression de vivre un cauchemar balzacien! C'est de la radinerie pure et simple! Vous êtes en train de nous dire que, pour telle ou telle raison, nous ne pouvons pas – nous ne devrions pas – aider les personnes dans le besoin.

Soyons clairs: il y a à Genève des gens qui vivent mal, car de mauvaises lois sont entrées en vigueur. Aujourd'hui, nous demandons à cette assemblée de pallier – pour un temps, en tout cas – le malaise de ces personnes en grande difficulté. Je ne sais pas quelles raisons on peut trouver pour refuser une telle aide mais, à mon avis, c'est un luxe que seuls ceux qui ne vivent pas en situation de précarité peuvent se permettre.

Je demande donc à toutes les conseillères municipales et à tous les conseillers municipaux ici présents de se souvenir de quoi nous parlons. Il s'agit de très peu d'argent – en tout cas, pour les personnes qui sont sur les bancs d'en face. Cinq

millions de francs, ce n'est rien du tout, ce ne sont que des *peanuts* par rapport aux problèmes rencontrés par ces personnes! Venir maintenant bavarder à leur sujet et dire qu'il faut un plan d'octroi des subventions, qu'il faut savoir à qui on donne, c'est du flicage! C'est malsain et mal à propos, car nous ne demandons qu'une seule chose: pallier la difficulté d'un certain nombre de personnes en grande détresse dans notre ville.

Je tiens à rappeler que Genève est située dans le deuxième pays le plus riche du monde! Il est inadmissible que nous ayons à quémander, dans une assemblée comme la nôtre, une aide de 5 millions de francs! (*Applaudissements.*)

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Il est difficile de parler après la passionaria qu'est M^{me} Wenger... Je la remercie de ses propos. Elle a raison de dire qu'il faut distinguer les questions de forme des questions de fond.

Je commence par la forme. J'ai entendu dire qu'on ne savait pas quels étaient les besoins sociaux. Mais ceux qui prétendent cela – surtout les radicaux – disposent du rapport de l'IDHEAP intitulé *Besoins sociaux et prestations en aide sociale en ville de Genève – éléments pour une réorientation des aides communales*. Nous en avons discuté avec les associations concernées et je les ai toutes reçues, vous le savez bien. Je les ai d'ailleurs convoquées à une réunion qui aura lieu demain, à 8 h 30, à la salle D du Palais Eynard.

Toujours à propos de la forme, vu les injonctions du conseiller d'Etat Pierre-François Unger, qui s'occupait du social au Canton, je comprends que le Parti démocrate-chrétien soit assez mal à l'aise. En effet, c'est lui qui, le premier, a dit qu'il ne voulait plus de la subvention de 185 francs accordée aux bénéficiaires de l'OCPA. Il ne l'a d'ailleurs pas dit seulement à la Ville de Genève, mais à dix-sept communes qui octroient des subventions municipales, d'après les renseignements que j'ai obtenus hier de la part de Michel Hug, secrétaire général de l'Association des communes genevoises.

Je rappelle que le Parti démocrate-chrétien, par la voix de M. Bonny – et avec d'autres de l'Alliance de gauche de l'époque, du Parti socialiste et des Verts – avait, il y a deux ans, fait augmenter les prestations municipales de 155 à 185 francs par mois. Monsieur Hämmerli, je vous suggère de réviser vos calculs, car vous avez donné des chiffres basés sur l'octroi de 185 francs par an, ce qui fait un peu «mentalité rue des Granges». Ces mesures ont donc été voulues entre autres par le Parti démocrate-chrétien. Je me souviens que quelques radicaux membres de la commission sociale et de la jeunesse les avaient eux aussi votées.

Quand M. Longchamp a repris le social au niveau cantonal, il nous a écrit en date du 24 juillet 2006 pour nous dire que ces prestations municipales ne seraient plus possibles dès 2008. Je ne veux pas lire toute sa lettre ici, car certains ont déjà

Motion: aide aux personnes âgées et précarisées

reçu le dossier et tous ceux qui le souhaitent peuvent l'avoir, mais elle nous disait en substance que, si la Ville continuait à verser ces subventions, à partir du 1^{er} janvier 2008 elle se mettrait en contradiction avec la Confédération, qui pourrait lui interdire de le faire et la pénaliser.

Il y a donc un transfert des charges. Les communes sont au bas de l'échelle et se voient déléguer de plus en plus de charges – mais pas les compétences y afférentes. Dans le domaine social, la Ville est en dessous des deux entités que sont le Canton et la Confédération, qui serrent la vis et lui disent qu'elle est trop généreuse et ne doit pas faire ceci ou cela. Au début de cette nouvelle magistrature, le 22 juin 2007, j'ai distribué à mes collègues qui me demandaient des compléments d'information un dossier que j'ai fait lire à un certain nombre d'entre vous, Mesdames et Messieurs. Vous êtes plusieurs à l'avoir trouvé très complet et précis quant à ce que la Ville pourrait faire en matière de social – évidemment pas par électoralisme en «arrosant» les électeurs comme avec un entonnoir...

Sur le fond, cependant, je crois que M^{me} Wenger a raison: dans notre pays, de plus en plus de gens vivent dans la précarité, car la vie est toujours plus chère, les injustices augmentent, les riches sont de plus en plus riches... Ce n'est pas caricatural, c'est vrai! Ils ont même l'impunité judiciaire, on l'a vu lors d'un procès près de Zurich! Bref, je ne vais pas vous faire un dessin! Il y a des gens modestes qui, le 20 du mois, ne savent pas comment ils vont le terminer. Et ils nous le disent!

Dès 2001, avec ma collaboratrice Véronique Pürro, nous avons œuvré pour réformer le Service social et faire en sorte qu'il n'y ait pas de doublons Ville-Etat. L'aide communautaire est donc revenue aux communes – cela figure dans la loi de septembre 2001 sur les centres d'action sociale et de santé (CASS) – et l'aide individuelle au Canton. Cela dit, contrairement à ce que croient certains, la Ville a maintenu des allocations ponctuelles parfois mensualisées pour les personnes qui ne parviennent pas à payer notamment leur loyer, leur dentiste, leur opticien. Cette aide existe aussi pour les citoyens de notre municipalité. Je suis d'accord avec Salika Wenger: en ville de Genève, la vie est souvent plus difficile, plus rude et plus chère que dans les campagnes, où l'on s'entraide et où il existe des manières de dépenser moins.

Nous octroyons également une aide personnalisée au logement – et je crois qu'il y a ici des locataires de la Gérance immobilière municipale (GIM) qui ne s'en plaignent pas! Voulez-vous vraiment tout supprimer? Je ne veux pas entrer davantage dans des questions de forme, Mesdames et Messieurs, car vous avez tous les documents nécessaires pour connaître les grands axes de la politique sociale que nous pourrions mener en Ville de Genève.

Je n'entends pas être en porte à faux avec certains de mes collègues qui ne partagent pas mon point de vue et, pour l'instant, je ne divulguerai pas les votes

internes du Conseil administratif, car l'étude du budget 2008 n'est pas terminée et je ne veux pas rompre la collégialité. Je pose simplement une question de fond, et non de forme: quelle politique sociale voulons-nous en Ville de Genève pour 2007-2008? Répondez!

M. Alexis Barbey (L). J'espère que ce sera ma dernière intervention, vu sa nature... Vous comprendrez rapidement de quoi il retourne, Mesdames et Messieurs. Monsieur le président, je vous demande de transmettre à M^{me} Salika Wenger qu'elle n'a le privilège ni du cœur, ni de la passion. En revanche, je n'ai pas du tout goûté les attaques gratuites auxquelles elle s'est livrée dans son intervention de tout à l'heure, ni ses mots faciles comme «radinerie», et encore moins le privilège qu'elle s'est octroyé de vouloir distribuer 5 millions de francs de la part de la Ville de Genève en disant que ce n'est absolument rien! Voilà bien la preuve qu'elle ne sait pas ce que vaut l'argent que les contribuables confient à sa gestion!

J'ai été heurté par cette attaque personnalisée et méprisante, mais il n'en demeure pas moins que la réalité est telle que je l'ai décrite tout à l'heure: si la motion M-682 concerne les transferts de charges de la Ville vers le Canton, il s'agit d'une opération dont le Conseil municipal est convenu l'année dernière et sur laquelle il ne doit pas revenir. Je ne nie naturellement pas le problème de la précarité à Genève, mais je crois que la meilleure réponse qui puisse être donnée en la matière est celle que vient d'exprimer M. Tornare. Je n'irai donc pas plus loin dans la polémique, car je souhaite simplement que nos débats s'élèvent au-delà de la passion et se focalisent sur la réalité, dans le respect de l'autre.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Je me demande, quant à moi, s'il ne faudrait pas suggérer une deuxième motion d'ordre concernant la motion M-682. En effet, nous avons à traiter deux motions urgentes présentées par les mêmes franges politiques – la M-682 et la M-685 – qui traitent, l'une d'un montant à allouer au social, et l'autre de la possibilité de discuter, dans le cadre d'une concertation tripartite, de la manière dont la Ville et l'Etat subventionnent les associations œuvrant dans ce domaine. Or je ne trouve pas très heureux, pour débattre d'une vraie politique sociale comme le demande M. Tornare, de commencer par la motion M-682 et de traiter ensuite la motion M-685.

Je crois que nous étions tous plus ou moins d'accord sur le fait qu'il faut discuter de la politique sociale de manière globale, et nous sommes tous conscients que la situation n'est pas facile pour la plupart des associations concernées. Telle est la proposition que j'avais à vous faire, chers collègues, et je vous laisse libres de prendre position à son sujet.

Le président. Madame Kraft-Babel, je vous signale que nous traitons les motions urgentes les unes après les autres, dans l'ordre de leur dépôt. Je pense donc que leurs auteurs respectifs peuvent les déposer dans l'ordre qu'ils souhaitent suivre pour en discuter! Si je commence à vous soumettre les motions dans l'ordre que je veux moi, je sais déjà comment cela finira dans cette enceinte! Nous poursuivons donc comme annoncé précédemment.

M. Robert Pattaroni (DC). Nous pouvons parfaitement nous joindre aux propos de plusieurs des intervenants, notamment de l'Alternative. Cependant, nous avons quant à nous un autre élément à exposer devant le Conseil municipal, en prolongation de ce que vient de dire M^{me} Kraft-Babel.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, certains d'entre vous ont déposé, parallèlement à la motion M-682, la motion M-685 – d'ailleurs fort bien construite – dont l'acceptation est à nos yeux préalable à toute décision en matière d'aide sociale. En effet, elle souligne un risque d'inégalités de traitement dans le cadre de cette fameuse répartition des organismes subventionnés entre la Ville et l'Etat. Ses invites demandent au Conseil administratif, d'une part, de «fournir le résultat de la concertation avec les associations demandée par la PR-487» et, d'autre part, de «fournir un bilan tripartite des effets de la loi deux ans après sa mise en application». Il semble donc, à lire ces invites, que nous ne connaissions pas encore la situation dans laquelle s'inscrit la demande de la motion M-682.

A titre personnel, je pense que nous constaterons probablement des insuffisances en matière de prestations sociales, et cela à l'échelle du Canton, c'est-à-dire autant à Lancy, Vernier, Hermance qu'à Gy ou ailleurs. Il est vrai que certaines communes sont plus riches que d'autres, mais toutes peuvent avoir des citoyens aisés et d'autres qui ne le sont pas. Il est vrai aussi que la vie en ville de Genève est plus chère qu'en périphérie, et ce n'est pas pour rien que notre municipalité fait un certain nombre d'efforts pour aider ses citoyens. Mais pour ce qui est des transports – je pense au temps perdu en se déplaçant – et des activités culturelles ou sociales – c'est-à-dire sur le plan des finances de chacun et de la convivialité – nous savons bien que l'on ne vit pas mieux à Hermance, à Gy ou à Versoix simplement parce qu'il y a plus d'arbres qu'à Genève!

Je rappelle encore que M. Tornare, l'année dernière, n'était pas du tout content que ses troupes aient refusé cette répartition des organismes subventionnés entre la Ville et l'Etat. Alors, faisons d'abord le travail d'appréciation demandé dans la motion M-685! Certains estimeront que la situation est bien ainsi, et d'autres – comme moi – constateront des insuffisances. A ce moment-là, nous agirons de concert avec nos partis à l'échelon cantonal – je sais que ce n'est pas possible pour tous, mais pour beaucoup ça l'est – afin de donner éventuellement des subventions complémentaires à toutes les personnes qui en ont besoin.

Nous nous engageons à agir dans cette direction. Vouloir faire une chose après l'autre ne signifie pas avoir décidé d'avance de ne pas aider celles et ceux qui en ont le plus besoin!

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Le magistrat Tornare a posé une question essentielle: quelle politique sociale voulons-nous pour 2007-2008? Puis il a ouvert les bras et s'est rassis. Pour ma part, je crois que nous ne pouvons pas laisser cette question sans réponse.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai le courage de me lever pour vous dire que les libéraux veulent une politique sociale fondée sur la solidarité, c'est-à-dire le soutien de tous, afin que les revenus minimaux d'aide sociale déterminés par la loi soient accessibles à chacun. Nous voulons une politique de responsabilité permettant de soutenir les personnes en situation de précarité particulière, et cela, comme l'indique la motion M-682, dans le cadre de l'activité associative aussi bien que politique.

Mais nous voulons également dire que cette solidarité ne doit pas se baser sur une politique de la fatalité. Il est indispensable que la politique sociale ne tende pas à maintenir la situation de dépendance financière des personnes aidées, mais leur permette d'en sortir. La politique sociale a pour vocation l'intégration sociale de personnes qui, aidées de manière toujours temporaire, sont ainsi amenées à retrouver le cadre naturel de prospérité évoqué par M^{me} Wenger tout à l'heure, où chacun doit avoir sa place. Voilà la réponse des libéraux à votre question, Monsieur le magistrat.

M^{me} Maria Casares (AGT). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, je suis un peu abasourdie en entendant certains propos émis sur les bancs d'en face, selon lesquels «on veut bien entrer en matière pour évaluer la situation de la politique sociale de la Ville de Genève». Mais en attendant, Mesdames et Messieurs, des gens sont laissés sur le bord du chemin. On ne peut plus dire aujourd'hui que personne n'a de difficulté à vivre à Genève. C'est une réalité indéniable. Or ces personnes ont aussi le droit de vivre dans la dignité et non pas de la charité des autres! Dans les rangs d'A gauche toute!, nous ne voulons pas de la charité!

Nous voulons que les personnes en situation de précarité puissent vivre sans se demander comment subsister et nourrir leurs enfants jusqu'à la fin du mois, comme le disait M. Tornare. Vous riez? Peut-être pensez-vous que j'exagère, que ces gens-là ne sont pas si nombreux et qu'il ne vaut pas la peine de leur accorder autant d'attention. Eh bien, A gauche toute! se dit que ces gens-là paient des impôts – peut-être un peu moins que les autres – et qu'ils vont mal!

Motion: aide aux personnes âgées et précarisées

On ne peut pas prétendre que la politique de l'emploi pratiquée actuellement préserve tout le monde du chômage. Il y a des gens qui veulent travailler, mais qui ne peuvent pas. Il y a aussi des couples dont les deux membres travaillent, mais qui n'arrivent pas à boucler les fins de mois. Est-ce cela que nous voulons à Genève, dans le deuxième pays le plus riche du monde? Voilà pourquoi je vous demande, Mesdames et Messieurs, de soutenir la motion M-682, afin que nous puissions y réfléchir tranquillement et rapidement à la commission sociale et de la jeunesse. C'est urgent!

Quant aux personnes âgées dont le revenu est juste supérieur au seuil défini pour l'attribution de l'aide de l'OCPA, j'ai fait de nombreuses études à ce sujet et je peux vous garantir qu'elles ne vivent pas bien. Allez voir chez elles pour vous en persuader! Vous verrez, vous serez étonnés! S'il vous plaît, prenez au sérieux ces questions! Oui, le budget municipal est important, mais ces gens-là sont bien plus importants! (*Applaudissements.*)

M^{me} Nathalie Fontanet (L). Je suis interpellée par le nombre de leçons de morale que nous recevons ce soir... Je suis libérale et très consciente des difficultés que rencontrent de nombreuses personnes vivant à Genève. (*Remarque de M^{me} Wenger.*) Monsieur le président, veuillez demander à M^{me} Salika Wenger de cesser de me dire ce dont je suis consciente ou pas! Elle ne connaît pas ma vie, elle ne connaît pas les gens que je connais; j'aimerais donc qu'elle s'en tienne à ses propres connaissances et non pas aux miennes, merci.

Ce soir, nous débattons d'un projet de motion qui nous demande de voter un crédit de 5 millions de francs pour traiter de la question des gens dans le besoin. Je rejoins les motionnaires sur un des points qu'ils évoquent: notre municipalité a effectivement pour mission de s'occuper de ces personnes, de même que c'est son rôle d'agir en fonction de ses différents départements, dont l'un s'occupe de l'aménagement, un autre de la sécurité, et ainsi de suite. Or le magnifique département dirigé par M. Tornare, chargé du social, fait bien son travail.

Mais il est vrai que, dans notre ville, de nombreuses personnes ont de la peine à terminer le mois, qu'elles soient libérales – vous seriez très surprise, Madame Wenger – ou appartiennent à d'autres formations politiques de droite ou de gauche. Peut-être ne sont-elles pas à la rue et ont-elles la chance d'avoir un logement, mais il y a des familles monoparentales, des personnes âgées, des couples et des enfants dans des situations précaires, pour qui la vie est plus difficile à la fin du mois.

Mais nous faire ce soir le chantage que nous avons entendu tout à l'heure en nous expliquant que seuls vous, sur les bancs de l'Alternative, vous êtes au fait de ces situations, c'est simplement ignoble et surtout très bête, car cela revient à creuser un fossé qui n'a pas lieu d'être. En effet, c'est ensemble que nous trouve-

rons des solutions en matière de social, et la gauche n'est pas la seule capable d'y parvenir. Nos solutions ne sont peut-être pas toujours les mêmes que les siennes, mais nous y pensons aussi!

Derrière la politique, derrière l'économie, qu'y a-t-il de plus important que l'être humain et la personne? Je vous fais rire, Madame Wenger? Eh bien, continuez à rire! Mais nous verrons, à terme, qui d'entre nous aura fait le plus pour l'emploi, pour le développement économique qui permettra peut-être à certains de trouver du travail, à d'autres d'obtenir des aides sociales et aux départements municipaux de fonctionner comme ils le doivent.

M. Simon Brandt (R). J'aimerais revenir sur certains propos tenus au cours de ce débat, en dépassant le stade des études, des chiffres et des statistiques. Mesdames et Messieurs, au cas où vous ne le sauriez pas, je suis issu d'une famille monoparentale. Ma petite sœur et moi – depuis l'âge de 8 ans pour moi et de 2 ans pour elle – nous avons été élevés par notre mère seule. Vous n'avez pas le droit de dire des généralités en vous basant sur des statistiques sur les familles qui ont de la peine à finir le mois. Oui, vous avez raison, certaines d'entre elles ont besoin d'aide, mais il ne faut pas généraliser! Une aide sociale ne se mesure pas au nombre de personnes qui la reçoivent, mais au nombre de personnes qui l'ont reçue et qui au bout d'un moment n'en ont plus besoin. Ce n'est pas un oreiller de paresse, mais un tremplin qui permet de rebondir dans la vie.

Vous n'avez pas non plus le droit de dire que, à Genève, on laisse les gens sur le bord du chemin. C'est faux! Le travail du magistrat François Longchamp au niveau cantonal et celui de M. Manuel Tornare au niveau municipal empêchent d'en arriver à de telles extrémités. Vous n'avez pas le droit de dire que tout va mal à Genève. (*Remarque de M^{me} Wenger.*) Madame, je vous l'ai dit, je sais ce que c'est! Quant à moi, je ne me base pas sur des statistiques ou des on-dit, mais sur mon vécu. Depuis l'âge de 8 ans, j'ai été élevé par ma mère seule, je le répète. Et elle s'en est sortie!

Vous avez raison de dire qu'il y a des personnes à aider, mais il faut examiner la question au cas par cas et non pas de manière générale. Voter une enveloppe de 5 millions de francs, qui sera bien entendu dépensée dans sa totalité, c'est une mesure illusoire. On doit mesurer l'efficacité de l'aide sociale au nombre de personnes qui n'en ont plus besoin, car trop d'aide sociale tue l'aide sociale!

Mis aux voix, l'amendement de M. Hämmerli est refusé à une large majorité (1 abstention).

Mis aux voix, la prise en considération de la motion et son renvoi à la commission sociale et de la jeunesse sont acceptés par 42 oui contre 28 non (1 abstention).

Le président. Nous abordons la motion d'ordre qui demande l'ajout à l'ordre du jour de la motion M-685 sur les mesures d'accompagnement à apporter à la répartition entre l'Etat et la Ville de Genève des organismes subventionnés. Je donne la parole à un représentant par groupe pour s'exprimer sur l'urgence.

M^{me} Sophie de Weck Haddad (Ve). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, cette motion concerne la répartition des subventions du secteur social entre la Ville et le Canton, qui devrait entrer en vigueur en janvier 2008. Elle propose des mesures d'accompagnement, et notamment la mise sur pied d'un organe de coordination. Afin de procéder à temps à l'application de cette mesure et que cet organe puisse fonctionner dès janvier 2008, il convient que la commission sociale et de la jeunesse examine cet objet dès le mois de septembre prochain. D'où l'urgence de la motion M-685.

M^{me} Nathalie Fontanet (L). Les libéraux accueillent avec bienveillance la motion M-685, pour plusieurs raisons. Nous étions évidemment favorables à la proposition PR-487 lorsqu'elle a été soumise à notre plénum, car nous estimions qu'il était temps d'avoir une meilleure gestion des subventions. Le partage des charges entre la Ville et l'Etat en la matière a finalement été accepté à l'unanimité par le Grand Conseil.

Néanmoins, nous n'avons pas été insensibles au souci légitime de chacune des associations subventionnées quant à leur prise en charge financière par l'une ou l'autre de ces deux collectivités publiques. Nous comprenons que le changement de majorité au sein de l'une ou de l'autre puisse les inquiéter. Mais surtout, les libéraux sont très clairement pour réunir l'ensemble des partenaires et l'idée d'une commission tripartite nous séduit. (*Le président fait signe à M^{me} Fontanet.*) Monsieur le président, souhaitez-vous que je termine très rapidement cette intervention?

Le président. Nous débattons de l'urgence, Madame Fontanet...

M^{me} Nathalie Fontanet. Excusez-moi, Monsieur le président! Nous voterons l'urgence de la motion M-685.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Le Parti démocrate-chrétien votera lui aussi l'urgence de la motion M-685.

Motion: répartition Ville-Etat dans le domaine de la santé et de l'action sociale

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Je rappelle que, lors du vote du budget 2007, le Conseil municipal avait décidé d'un moratoire justement pour permettre une réelle discussion avec les associations concernées, notamment au sujet de certaines mesures d'accompagnement. C'est la raison pour laquelle nous voterons l'urgence de la motion M-685, afin d'éviter de nous retrouver à la fin de l'année face au même problème que l'an dernier.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée sans opposition (abstention des radicaux et de quelques représentants de l'Union démocratique du centre).

6. Motion du 25 juin 2007 de M^{mes} Sandrine Burger, Sophie de Weck Haddad, Anne Moratti Jung, Frédérique Perler-Isaaz, Nicole Valiquer Grecuccio, Maria Pérez, MM. Christian Zaugg et Yves de Matteis: «Mesures d'accompagnement à apporter à la répartition entre l'Etat et la Ville de Genève des organismes subventionnés œuvrant dans le domaine de la santé et de l'action sociale, ainsi que leur financement – proposition PR-487» (M-685)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la proposition PR-487, votée avec un report de son entrée en vigueur d'une année lors de la séance du Conseil municipal du 16 décembre 2006, devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2008;
- que le report a été décidé afin de «donner le temps à des concertations plus approfondies avec les milieux associatifs concernés, en vue de favoriser un large soutien à ce projet, quitte à apporter quelques modifications à la répartition proposée», selon les termes de la proposition PR-487 amendée le 16 décembre 2006;
- que, à ce jour, l'opposition d'une partie des associations concernées est maintenue pour les mêmes raisons que celles qui ont été évoquées initialement;
- que les arguments développés contre cette répartition, lors du débat en séance plénière, restent valables, à savoir:
 1. les critères et clés de répartition restent peu clairs et pas toujours applicables. La distinction notamment entre l'action sociale individuelle attri-

¹ Annoncée, 251. Motion d'ordre, 371.

Motion: répartition Ville-Etat dans le domaine de la santé et de l'action sociale

buée au Canton et l'action sociale communautaire attribuée à la Ville est peu relevante, les associations concernées offrant pour la plupart tant des prestations individuelles que collectives,

2. les «prés carrés» ainsi constitués pourraient nuire à la collaboration Ville-Etat,
 3. les associations dépendraient d'un seul financement, soumis à la «folie d'un seul prince»,
 4. une bonne gouvernance suppose une diversité maximale des sources de financement,
 5. cette mise sous tutelle par la Ville/l'Etat constituerait une municipalisation/étatisation rampante,
 6. les gains d'efficience attendus sont minimes pour l'Etat, la Ville et les associations,
 7. il s'agit d'une fausse bonne idée. Un contrôle unique des comptes des associations, par la Ville ou l'Etat sur mandat de ces deux entités publiques, aurait pu mener au même gain d'efficience allégué;
- que les effets néfastes potentiels de cette répartition sur le terrain social pourraient être limités par la création d'un organe de coordination et de concertation entre Etat, Ville et associations concernées, organe qui serait chargé du suivi de la loi instituant cette répartition, du traitement des nouvelles demandes de subventions, et qui serait garant du maintien d'une politique sociale cohérente;
 - que, sans concertation tripartite, les effets de cette loi risquent de conduire à une politique sociale sans vision globale et à long terme sur notre canton,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de lui fournir le résultat de la concertation avec les associations demandée par la proposition PR-487;
 - d'étudier, en concertation avec l'Etat et l'Association des communes genevoises, la mise sur pied d'un organe de coordination et de concertation entre l'Etat, la Ville et les associations concernées, organe qui serait garant du maintien d'une politique sociale cohérente et qui puisse notamment se charger du suivi de la loi instituant cette répartition et du traitement des nouvelles demandes de subventions;
 - de lui fournir un bilan tripartite des effets de la loi deux ans après sa mise en application.

M^{me} Sophie de Weck Haddad (Ve). Mesdames et Messieurs les conseillers et conseillers municipaux, la motion M-685 s'inscrit dans un contexte qu'il convient de rappeler brièvement pour sa bonne compréhension. Les exécutifs

Motion: répartition Ville-Etat dans le domaine de la santé et de l'action sociale

du Canton et de la Ville ont décidé de se répartir les organismes subventionnés œuvrant dans le domaine de la santé et de l'action sociale, l'objectif étant que chaque association ne reçoive qu'une subvention unique provenant soit du Canton, soit de la Ville. A l'époque où cette décision a été prise, les associations concernées ont manifesté leur opposition justifiée.

Malgré cela, le Grand Conseil a voté cette nouvelle répartition il y a environ un an. Le Conseil municipal a fait de même, mais avec un amendement demandant de reporter d'une année son application. Pourquoi ce délai? Pour permettre une large concertation avec les associations concernées et tenir compte des éventuels ajustements qu'elles avaient à suggérer. En tant que conseillers municipaux, nous avons tous reçu un courrier de leur part, dans lequel elles nous signalaient qu'elles maintenaient leur position: à leurs yeux, ce projet n'est pas un bon projet et il comporte des risques.

En résumé, les associations estiment que cette répartition les fragilise et qu'elle complique leurs recherches d'un financement complémentaire, privé ou public. Elles estiment également que cette mesure aboutit à une fragmentation artificielle des secteurs sociaux et que, à terme, les autorités publiques pourraient ne plus avoir sur ce type d'aide la vision globale nécessaire pour mener une politique sociale cohérente. L'attribution des associations à une seule autorité de tutelle pour chacune d'entre elles les rend dépendantes des majorités parlementaires et des changements de personnalités politiques plus ou moins désireuses de soutenir leur travail.

Enfin, cette répartition disperse entre Ville et Canton des regroupements d'associations – le Regroupement d'associations privées (RAP) ou la Fédération des services sociaux privés aux rameaux de gui et olivier (FARGO), par exemple – créés justement à la demande des autorités cantonales, afin de travailler en partenariat.

Au moment de la prise de position du Conseil municipal en décembre 2006, les Verts avaient déjà défendu tous les arguments que je viens de rappeler, et ils les soutiennent toujours. Nous sommes cependant bien seuls aujourd'hui, dans cette République, à considérer qu'il s'agit là de beaucoup de remue-ménage pour un gain d'efficacité minime et un résultat assez insatisfaisant. Le message que nous souhaitons faire passer aujourd'hui est le suivant: derrière cette opération – qui n'est pas une simple opération comptable financièrement neutre, comme on dit – se cachent de vraies répercussions concrètes pour la vie des associations et un risque de fragilisation de la politique sociale à Genève.

Pour cette raison, et comme les associations l'ont suggéré, nous estimons absolument indispensable de mettre un garde-fou à cette répartition et de créer la structure de coordination et de concertation tripartite entre Canton, Ville et associations que demande la motion M-685. Elle permettrait ainsi d'accompagner la

Motion: répartition Ville-Etat dans le domaine de la santé et de l'action sociale

mise en vigueur de cette décision et d'en assurer le suivi; elle pourrait également se charger du traitement des nouvelles demandes et, surtout, être le garant d'une politique sociale globale et cohérente dans notre canton. Mesdames et Messieurs, nous vous demandons donc d'accueillir favorablement la motion M-685 et de la renvoyer à la commission sociale et de la jeunesse. (*Quelques applaudissements.*)

Préconsultation

M^{me} Nathalie Fontanet (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous épargnerai mon discours de tout à l'heure... Les libéraux accueillent avec plaisir la motion M-685 et se réjouissent de la renvoyer à la commission sociale et de la jeunesse, afin qu'il soit tenu compte des inquiétudes légitimes des diverses associations et que nous puissions trouver ensemble des solutions pour la prise en charge de leurs subventions.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Nous partageons également le souci d'être informés sur la politique de répartition des charges et ses incidences, et nous adhérons tout à fait à l'idée d'une concertation avec les associations ainsi que d'un bilan tripartite sur les effets des nouvelles mesures décidées par la Ville et le Canton deux ans après l'entrée en vigueur de la loi y afférente.

Néanmoins, je reviens sur ce que j'ai dit tout à l'heure: nous avons un Conseil administratif et un Conseil d'Etat, or que faisons-nous constamment, ici à Genève? Nous ne cessons de créer des groupes de coordination chargés de suivre les délibérations du Conseil administratif, et qui nous coûtent le lard du chat! Cela devient de plus en plus cher, et nous nous étonnons ensuite, à force de passer par des personnes interposées, de ne plus parvenir à fonctionner. Le Parti démocrate-chrétien a donc déposé un amendement demandant ce qui suit:

Projet d'amendement

Supprimer la deuxième invite de la motion.

Nous proposons de renoncer à la mise sur pied de ce groupe de coordination dont nous ne voyons pas l'utilité, car nous estimons qu'il existe déjà des instances de coordination. L'Association des communes genevoises (ACG) peut faire ce travail – de même que le Conseil administratif, puisqu'il est en contact permanent avec celle-ci et avec le Conseil d'Etat. Nous ne voyons donc pas en quoi cet organe de coordination et de concertation serait nécessaire – à moins que l'Alternative n'ait même plus confiance en les personnes qu'elle a fait élire...

Motion: répartition Ville-Etat dans le domaine de la santé et de l'action sociale

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, l'intervention du préopinant démocrate-chrétien me donne l'occasion d'insister sur les seuls arguments que j'aurais encore pu ajouter en complément des propos de M^{me} de Weck Haddad. L'intérêt principal de la motion M-685 réside justement dans la création de ce groupe de concertation et de suivi. Je rassure M. Lathion: nous accordons toute confiance à nos autorités politiques et notamment à notre Conseil administratif, de même qu'aux bonnes relations que le magistrat Tornare entretient avec le conseiller d'Etat M. Longchamp.

En outre, il faut relever que les associations concernées ont fait un pas en avant et ont donné un signe marqué de confiance, puisque, malgré leurs nombreuses réticences face à cette loi, elles en ont constaté l'acceptation par vote et demandent maintenant des mesures d'accompagnement. Elles souhaitent être entendues et pouvoir discuter de la politique sociale mise en place à Genève. Elles relèvent – avec pertinence, d'ailleurs – que la frontière entre aide individuelle et aide collective est plutôt vague et qu'il y a parfois superposition de ces deux types d'intervention.

Un organe de suivi tel que celui demandé dans la motion M-685 permettrait d'examiner comment la politique sociale mise en œuvre tant par la Ville que par le Canton peut se développer de manière concertée et surtout cohérente. Ce serait une façon de réunir l'ensemble des acteurs concernés. En outre, sans une structure de ce type, les associations en question ne seraient évidemment pas représentées à un niveau politique.

Si nous avons mentionné l'ACG dans la deuxième invite, c'est parce que d'autres communes – c'est une banalité – participent aussi à la vie des associations en les subventionnant – pas toujours à la hauteur de ce que peut accorder la Ville, qui est une commune plus riche, certes, mais il est bon d'associer à l'action menée ici d'autres municipalités développant une politique sociale. On peut en citer qui sont de véritables villes dotées d'une politique sociale affirmée, comme Vernier, par exemple, qui se distingue avec des projets tout à fait innovateurs en collaboration avec des associations, notamment dans le quartier des Libellules.

Il est primordial que les communes apprennent à dialoguer entre elles, avec l'Etat et avec les associations. Ainsi, nous pourrions être sûrs que nous répondons chaque fois aux besoins des plus faibles, des personnes défavorisées, et que notre action cible bien ces gens-là. C'est la raison pour laquelle la suppression de la deuxième invite viderait la motion M-685 de son sens. J'ajoute d'ailleurs que cette mesure a déjà été évoquée à la commission sociale et de la jeunesse lors de l'étude du budget 2007, mais qu'elle a été tout simplement oubliée à cause du moratoire que nous avons voté. Cette motion ne fait donc que reprendre les

Motion: répartition Ville-Etat dans le domaine de la santé et de l'action sociale

conclusions des travaux menés préalablement en commission lors de l'étude du budget de cette année. Par conséquent, Mesdames et Messieurs, je vous invite vivement à l'accepter et à la renvoyer à la commission sociale et de la jeunesse.

M. Olivier Fiumelli (R). Comme il l'a fait à l'occasion du vote de la loi 9902 sur la répartition entre l'Etat et la Ville des organismes subventionnés, le groupe radical salue le travail effectué par les nombreuses associations actives dans le domaine du social et de la santé. Elles sont pour nous des partenaires très importants. Même si nous soutenons cette répartition des charges entre la Ville et l'Etat, nous saluons également le travail réalisé par Manuel Tornare et François Longchamp à ce sujet.

Nous avons pris note que l'attribution des associations à l'une ou l'autre des deux collectivités publiques n'est pas parfaite et qu'il reste quelques points de détail à régler entre elles. Nous encourageons toute discussion à ce sujet entre les deux magistrats, c'est pourquoi nous ne voyons pas forcément la nécessité de créer l'organe tripartite de concertation demandé par la motion M-685. D'ailleurs, la deuxième invite ne parle pas uniquement de concertation, mais aussi de «maintien d'une politique sociale cohérente». Si nous déléguons cette tâche à une instance nouvelle – en fait, nous ne savons pas trop qui la dirigera – je me demande à quoi servent les parlements!

Nous lisons également que cette entité serait chargée du suivi de la loi et du traitement des nouvelles demandes de subventions. Cela signifie-t-il que les associations devront bientôt s'adresser non plus à la Ville ou à l'Etat, mais à un organe de concertation chargé d'en gérer les budgets respectifs? Pour conclure sur ce point, nous accepterons l'amendement déposé par le Parti démocrate-chrétien, car nous faisons confiance aux autorités politiques élues pour prendre des décisions.

En ce qui concerne la troisième invite, je rappelle juste que le projet de loi de répartition des associations entre la Ville et l'Etat découle directement de la nouvelle loi sur les indemnités et les aides financières adoptée il y a deux ans par le Grand Conseil; or toute loi de financement qui en découle doit faire l'objet d'une évaluation. Par conséquent, à notre avis, la troisième invite est elle aussi inutile.

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Nous avons confiance en les magistrats de la Ville, pour répondre à ceux qui ont évoqué ce point. Par contre, c'est beaucoup moins le cas – du moins, en ce qui me concerne – à l'égard du Canton, et cela pour des raisons évidentes. Lors de l'étude de la répartition à la commission sociale et de la jeunesse, les réponses de M. Longchamp étaient pour le moins

Motion: répartition Ville-Etat dans le domaine de la santé et de l'action sociale

vagues, et elles ne furent pas meilleures lors d'une séance d'information récemment organisée à l'Université. Son discours n'a donc pas évolué jusqu'à présent, dans ce débat.

Il a même dit, devant les représentants d'une centaine d'associations, qu'il n'y aurait pas de nouveaux besoins sociaux. Mais c'est absolument faux! En effet, M. Tornare nous parle d'aide à la parentalité, d'autres évoquent les cas d'excision en Suisse – phénomène auparavant inconnu, mais nous nous sommes aperçus que des petites filles étaient excisées dans notre pays actuellement. Il faut donc agir, car il y a forcément de nouveaux besoins sociaux! Par conséquent, aujourd'hui, nous n'avons pas spécialement confiance en un magistrat cantonal qui donne de telles réponses.

L'Etat a demandé aux associations concernées d'établir des contrats de partenariat. Cela demande des heures de travail, qui ne sont pas exécutées directement en faveur des prestataires sur le terrain, mais pour répondre aux exigences de l'Etat. Et voilà que juste après on change tout et on pose d'autres exigences! Nous estimons que, pour mener une politique cohérente en matière de travail social, il ne faut pas changer de cap chaque année ou tous les deux ans, ni submerger les associations de documents à remplir trop souvent modifiés. Il faut avoir une ligne et la suivre, et éviter des dépenses de secrétariat absolument inutiles! Cette instabilité est d'ailleurs passablement en contradiction avec la nouvelle loi, dont le but était justement d'éviter des doublons de postes de secrétariat.

Ce qui semble marcher dans les discours ne fonctionne absolument pas dans la réalité et la pratique! Nous avons voté le moratoire évoqué tout à l'heure pour que les critiques formulées lors de l'étude de la proposition PR-487 à la commission sociale et de la jeunesse soient prises en compte; or nous constatons, près d'une année plus tard, qu'elles n'ont toujours pas été entendues – en tout cas, jusqu'à présent. Peut-être aurons-nous de bonnes surprises ce soir, on ne sait jamais...

Dans ces conditions, un petit tour en commission pour faire un état des lieux avant l'étude du projet de budget 2008 est une très bonne chose. Mesdames et Messieurs, nous vous demandons de renvoyer la motion M-685 à la commission sociale et de la jeunesse.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'interviens brièvement, sans revenir sur ce projet de répartition des charges entre la Ville et l'Etat auquel plusieurs d'entre vous ont reconnu une certaine cohérence. La loi dont vous parlez n'a rien à voir avec le projet avorté de transfert en matière d'affaires culturelles, qui pénalisait la culture et qui a été abandonné, une majorité l'ayant reconnu.

Motion: répartition Ville-Etat dans le domaine de la santé et de l'action sociale

Ici, il s'agit d'une opération blanche, tout le monde l'a dit. Il y aura peut-être même un boni de 32 000 francs au budget municipal 2008 – je l'annonce pour faire plaisir à M^{me} Salerno... En outre, cette nouvelle répartition engendrera moins de travail administratif pour la Ville, puisque les associations n'auront qu'une seule correspondante, c'est-à-dire elle-même. En réalité, il ne s'agit pas d'un transfert de charges, mais d'un projet qui donnera plus de force à la politique sociale de la Ville axée sur le communautaire. Je sais que le travail de certaines associations se situe parfois à la limite entre l'individuel et le communautaire, mais j'ai toujours dit que j'étais prêt à étudier une révision de la répartition en question.

Pour ma part, j'accepte la motion M-685, car je comprends qu'il y ait une certaine méfiance chez quelques-uns d'entre vous. Le système est actuellement en phase de rodage et je suis prêt à faire l'effort d'en repenser certains éléments – je le dis également au nom de mes collègues du Conseil administratif. Je ne vois donc aucun inconvénient, Mesdames et Messieurs, à ce que vous votiez cette motion.

Mis aux voix, l'amendement de M. Lathion est refusé à la majorité.

Mis aux voix, la prise en considération de la motion et son renvoi à la commission sociale et de la jeunesse sont acceptés à la majorité (opposition des radicaux, de l'Union démocratique du centre et du Parti démocrate-chrétien, et 2 abstentions).

Le président. Nous passons maintenant à la motion d'ordre demandant l'ajout à l'ordre du jour de la motion M-686 concernant la sécurité au parc Voltaire.

M. Alexis Barbey (L). Cette motion est urgente à nos yeux, car elle est dictée par les circonstances. Depuis deux ans, à proximité du parc Voltaire, autour de la maison dans laquelle le philosophe avait habité, juste au-dessus du collège du même nom, la situation s'est énormément dégradée sur le plan de la sécurité et de la qualité de vie. Je vois mon ami Fazio qui sourit, car il connaît bien le quartier et subit lui aussi les nuisances dues à ces problèmes. Nous en sommes arrivés à un point où les enfants n'osent plus traverser le parc Voltaire de nuit, car il est hanté par des bandes de jeunes et des trafiquants de drogue qui s'y installent quotidiennement, dès 7 h du matin.

Nous sommes bien conscients que la Ville ne peut pas grand-chose dans ce domaine, sauf à travers l'action des agents de sécurité municipaux (ASM) et grâce à ses contacts avec le Canton. Nous souhaitons donc que des mesures soient prises le plus rapidement possible, afin que les déprédations sur les véhicules et les

Motion: répartition Ville-Etat dans le domaine de la santé et de l'action sociale

problèmes qui nuisent à la qualité de la vie et de l'environnement dans ce quartier cessent au plus vite.

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). J'ai envie de dire: heureusement que, de temps en temps, des voitures sont abîmées... Sinon, rien ne se ferait! Le problème de l'insécurité dans le quartier du parc Voltaire a déjà été évoqué plusieurs fois, et la commission sociale et de la jeunesse y a beaucoup travaillé. Je pense notamment à la motion M-282, intitulée «Modérons la vitesse à la rue Voltaire», à la pétition P-115 contre le trafic de drogue, le bruit, l'insécurité et la saleté dans les environs de la rue Voltaire, acceptée par le Conseil municipal.

Il existe donc un ensemble de demandes allant tout à fait dans le sens de la motion M-686 – du moins, en partie – et je ne vois pas pourquoi nous devrions réinventer la roue et repartir en discuter en commission. Il me semble que la situation n'a pas changé, qu'il est question des mêmes problèmes, comme la drogue...

Le président. Je vous rappelle que nous traitons de l'urgence, Madame Moratti Jung.

M^{me} Anne Moratti Jung. Justement! Nous n'avons pas besoin de voter l'urgence de la motion M-686 pour régler la situation, il suffit d'appliquer ce qui a été demandé par la commission des pétitions ou la commission sociale et de la jeunesse, notamment à la suite de l'étude de la pétition P-115. Ainsi, nous résoudrons le problème!

M. Jean-Louis Fazio (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, les socialistes voteront bien sûr l'urgence de la motion M-686. En effet, des habitants du quartier m'ont contacté et divers groupements de personnes ont eu recours au Parti socialiste pour se plaindre des nuisances subies dans le périmètre concerné. Ces problèmes surgissent de manière cyclique et nous pensons qu'il est important d'en débattre à nouveau au sein d'une commission.

M. Pascal Rubeli (UDC). Il faut croire qu'il y a urgence, puisque rien n'a été fait à la suite des travaux en commission évoqués par M^{me} Moratti Jung. Si l'inquiétude et l'insécurité subsistent chez les citoyens habitant la région, c'est que le problème est urgent et qu'il faut peut-être enfoncer le clou une fois encore avec un nouveau débat en commission.

M. Simon Brandt (R). Le groupe radical refusera l'urgence pour une raison extrêmement simple: depuis quelques semaines, nous avons un nouveau magistrat en charge des ASM, auxquels de nouvelles missions seront confiées à la suite de profondes réformes. Le retour de la sécurité dans tous les quartiers est une priorité du magistrat radical – et de toute l'Entente, je l'espère. Les problèmes évoqués ici seront donc résolus par ce biais, et non pas par une motion qui, comme l'a dit M^{me} Moratti Jung, est une copie conforme d'objets déjà étudiés.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 42 oui contre 26 non (3 abstentions).

7. Motion du 25 juin 2007 de MM. Alexis Barbey, André Chevalier et M^{me} Nathalie Fontanet: «Sécurité au parc Voltaire, c'est la faute aux Volontaires?» (M-686)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que, depuis deux ans, la sécurité dans les alentours du collège Voltaire s'est fortement dégradée par la présence de bandes de jeunes menaçant les groupes d'enfants du quartier;
- que des trafiquants de drogue y ont élu domicile à la suite de leur délogement de la place des Volontaires, puis du parc de la Fédération des entreprises romandes, à la rue de Saint-Jean;
- que les enfants du quartier ont peur de passer dans le parc Voltaire dès le soir tombé;
- que, dans la nuit du 7 au 8 juin dernier, deux pare-brise de voitures ont été fracassés à coups de pierres, alors même qu'elles étaient parquées dans une propriété privée;
- que les interventions des agents de sécurité municipaux (ASM), sur requête des habitants, ne font l'objet d'aucun procès-verbal écrit, ce qui empêche une action construite de leur part,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'indiquer clairement dans le parc les interdictions usuelles;
- de préciser les consignes données aux ASM pour faire respecter le calme et la sécurité dans le quartier;

¹ Annoncée, 251. Motion d'ordre, 379.

- de prendre les mesures nécessaires pour coordonner davantage les actions des ASM avec celles de la gendarmerie.

M. Alexis Barbey (L). Comme la motion M-686 est extrêmement courte et explicite, je crois que je n'ai pas de raison d'entrer dans les détails. L'élément déclencheur a été un certain nombre de réunions d'associations de quartier auxquelles j'ai participé, il y a environ trois semaines, et où l'on m'a fait remarquer que la qualité de la vie s'était dégradée aux alentours du parc Voltaire, au point d'aboutir à une situation intenable. Je connais bien la région et je l'aime beaucoup. Mes enfants, qui avaient l'habitude de traverser le parc pour aller à l'école de Geisendorf, n'osent plus le faire, car ils se sentent menacés par les gens qui ont élu domicile à cet endroit.

Les agents de sécurité municipaux (ASM) et la gendarmerie ont dû intervenir plusieurs fois, sans que leur action soit toujours suivie d'effet. Nous avons pu constater à cette occasion – non sans une certaine amertume – que, lorsque les ASM interviennent et doivent faire le rapport sur leurs observations, cela ne donne pas toujours lieu à un document écrit. Par conséquent, lors d'événements plus graves, la gendarmerie et les ASM ne peuvent pas se baser sur l'historique de la vie du quartier et du parc pour savoir si leurs démarches sont utiles et fondées, ou si la situation est simplement normale, stationnaire.

Telle est donc l'une des raisons de la motion M-686. Elle figure dans la deuxième invite, où l'on demande «de préciser les consignes données aux ASM pour faire respecter le calme et la sécurité dans le quartier», en particulier de dresser des procès-verbaux écrits de leurs interventions, comme on peut le lire dans les considérants.

Il y a eu aussi un événement inhabituel qui a précipité le dépôt de cette motion, après les plaintes que m'ont transmises certains habitants du quartier. Dans la nuit du 7 au 8 juin 2007, des gens dont nous dénonçons la présence au parc Voltaire se sont installés à côté du chantier où l'on creuse des canalisations, le long de la rue des Délices, y ont pris des pierres et se sont amusés à les balancer sur les pare-brise des voitures en stationnement. Résultat: rien de très grave, mais quand même deux pare-brise cassés, dont les frais de remplacement s'élèvent à 1500 francs au moins. Comme il s'agissait de voitures assez usagées, il est probable que leurs propriétaires n'étaient pas assurés contre ce genre de dégâts.

Mais surtout, avec cet incident, nous avons le sentiment d'avoir franchi une limite de plus dans l'insécurité qui règne au parc Voltaire. Il y avait déjà eu des agressions entre bandes, des menaces de racket envers les jeunes, mais une espèce d'impunité commence maintenant à s'installer chez ceux qui veulent abuser de cet endroit et causer des déprédations sur des biens privés – s'ils avaient été publics, ma réaction eût été la même.

C'est pourquoi nous recommandons, d'une part, d'indiquer clairement dans ce parc les interdictions usuelles – notamment l'interdiction de marcher sur la pelouse, l'obligation de tenir son chien en laisse – et, d'autre part, de donner des consignes précises aux ASM. C'est surtout sur ce deuxième plan que la Ville a une marge de manœuvre. Je rappelle néanmoins qu'ils ne travaillent que jusqu'à 23 h et recommencent leur service à 7 h du matin. Or il se trouve que, mystérieusement, le trafic de drogue et les déprédations sur les véhicules ne sévissent pas forcément de 7 h du matin à 11 h du soir, mais le plus souvent au milieu de la nuit.

La troisième action que nous proposons au Conseil administratif consiste à prendre langue avec la gendarmerie, afin que l'action des ASM et celle des gendarmes soient coordonnées. La Ville peut apporter à ces derniers une meilleure connaissance du terrain, puisque les ASM sont la plupart du temps sur place.

Voilà les raisons qui ont motivé le dépôt de la motion M-686. Je conviens avec M^{me} Moratti Jung qu'elle n'a pas grand-chose de nouveau quant au fond mais, le problème n'ayant pas été résolu lors de l'étude des précédents objets portant sur le même sujet et au vu des récents événements qui ont troublé la vie du quartier, nous estimons qu'elle mérite l'attention de ce parlement. Moi qui ai longtemps habité la région, j'ai beaucoup cherché à apaiser les habitants en leur disant: «Ce n'est rien, cela va changer, nous appellerons les ASM, vous verrez, ce n'est qu'un malaise passager, les drogués s'en iront ailleurs...» Eh bien, non! Cela ne s'est pas passé comme je l'espérais et, à présent, je crois réellement qu'il faut prendre des mesures plus draconiennes et plus efficaces contre ce genre de phénomènes.

Préconsultation

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Le groupe des Verts pense que ce n'est pas à la commission sociale et de la jeunesse qu'il faut envoyer cette motion, mais bien au Conseil administratif, car tout a déjà été dit au sujet du quartier du parc Voltaire. M. Barbey a sans doute eu plus de chance que moi: quand j'habitais au 33, rue des Délices, ma porte était sans cesse fracturée – il me semble qu'elle ne restait fermée qu'un mois par an! Une trentaine de familles habitent à cet endroit... Les portes de nos caves étaient elles aussi fracturées, et nous avons vraiment tout vu: du vomis, du pipi dans les allées...

Bref, pour moi, cela fait très longtemps que la barre est franchie! Voilà pourquoi nous avons soutenu la pétition P-115, car les demandes des habitants qu'elle exprimait étaient tout à fait légitimes. Mais reparler tout le temps et retravailler sur les mêmes concepts au lieu d'agir ne sert absolument à rien! Nous avons fait les constats qui s'imposaient, il faut maintenant agir. Nous comptons sur le nouveau Conseil administratif pour qu'il ait un peu plus de poigne que l'ancien

– même si, aux yeux de certains, cela paraît très difficile – et nous attendons que M. Maudet aille de l'avant pour enfin trouver des solutions.

J'ajoute encore que, pour ma part, je préférerais les conclusions de la pétition P-115 sur un certain nombre de points – notamment les aménagements urbains. Certaines voitures parcourent la rue Voltaire à toute vitesse, des automobilistes stationnent n'importe où – notamment devant le vidéoclub et sur les trottoirs... Il est difficile d'imposer aux jeunes le respect de la voie publique, quand les adultes n'en font pas preuve non plus. Je pense donc qu'un travail général est à faire dans ce secteur. Il s'agit de répondre aux inquiétudes légitimes exprimées par les habitants dans la pétition P-115, de permettre aux ASM de verbaliser quand ils localisent les auteurs de déprédations...

Enfin, il faut trouver des solutions satisfaisantes afin de ne plus déplacer indéfiniment les scènes genevoises de la drogue. Nous devons informer régulièrement la population quant aux mesures prises – je crois que cela n'a jamais été fait dans ce quartier – et favoriser des aménagements urbains de qualité. Nous avons répondu de manière très positive à la pétition P-115; j'aimerais maintenant que cela soit suivi d'effet – sans compter ce que demande en plus la motion M-686.

M. Jean-Louis Fazio (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je suis vraiment abasourdi par ce qui se passe ce soir! Monsieur le président, vous transmettez à M. Simon Brandt que je suis effaré d'apprendre que le groupe radical ne votera pas l'urgence de la motion M-686, alors qu'il a toujours été si prompt, lors de la dernière législature, à dénoncer la moindre des insécurités dans notre ville... Nous le savons bien, cette attitude a valu aux radicaux je ne sais combien de fois les manchettes de journaux, des articles dans la presse... Et maintenant qu'ils ont un magistrat chargé de la sécurité, ils ne disent rien! Ils baissent la culotte! C'est inadmissible! (*Applaudissements.*) J'espère, cette fois-ci, que M. Maudet va se mettre au boulot et qu'il ne fera pas comme son prédécesseur!

Pour en revenir au sujet de la motion M-686, j'aimerais évoquer aussi les aspects positifs de ce qui se fait dans le quartier du parc Voltaire. Des associations d'habitants se réunissent, organisent des camps pour les enfants et s'occupent des jeunes. Des éducateurs de rue font de la prévention, et même M. Tornare passe souvent par là... Je mentionnerai aussi Quai 9, qui organise tous les mois des réunions avec les habitants et s'occupe, entre autres, de ramasser les seringues abandonnées... Il y a donc des choses qui se font! La police cantonale effectue des rondes et, depuis quelques semaines, M. Moutinot a décidé d'envoyer ses agents autour des écoles afin de faire de la prévention.

Mais alors, ce soir, l'attitude des radicaux me coupe le souffle! (*Rires et applaudissements.*)

Le président. J'espère pour vous que vous le retrouverez, Monsieur Fazio!

M. Simon Brandt (R). Je suis heureux car, ce soir, il y a unanimité... et elle est contre moi! Mais je vous rassure, Mesdames et Messieurs: le groupe radical n'a pas baissé son pantalon – il a seulement dégainé sa matraque, maintenant qu'il a le département de l'environnement urbain et de la sécurité sous sa responsabilité.

Vous avez raison, Monsieur Fazio: durant la législature précédente, nous étions prompts à dénoncer l'insécurité. Le groupe radical et moi-même avons été les fers de lance des nouvelles prérogatives octroyées aux ASM et les champions du retour de la sécurité dans les quartiers. Or qu'est-ce qui a changé depuis? Nous avons un nouveau magistrat et des mesures sont actuellement à l'étude en vue d'améliorer la situation.

La motion M-686 demande de «préciser les consignes données aux ASM pour faire respecter le calme et la sécurité dans le quartier» du parc Voltaire. Mais c'est déjà fait! L'ère Hediger, où les ASM étaient des colleurs de bûches, est terminée! Ils sont maintenant des îlotiers de quartier qui sont là pour assurer la sécurité des Genevoises et des Genevois. Ils sont en service à partir de 6 h du matin et jusqu'à minuit en été, et ils peuvent être engagés pour des heures supplémentaires en cas de nécessité. Le travail est donc déjà fait!

Je vais vous dire pourquoi le groupe radical s'oppose à la motion M-686, surtout sur le fond: sa troisième invite demande de «prendre les mesures nécessaires pour coordonner davantage les actions des ASM avec celles de la gendarmerie». Cela implique clairement la création de patrouilles mixtes. Or un ASM et un gendarme ne font pas le même travail. Nous voulons bien demander aux ASM de communiquer davantage d'informations à la gendarmerie et de la prévenir en cas de problème en utilisant la fréquence radio réclamée dans ce but par les radicaux et l'Entente – ainsi que la majorité du Conseil municipal, maintenant. Mais nous refusons des patrouilles mixtes ASM et gendarmes, car ce serait dangereux pour les uns et pour les autres.

Par conséquent, étant donné que nous rejetons cette troisième invite en faveur de la création de patrouilles mixtes et que nous ne voulons pas donner au magistrat des impulsions qu'il a déjà, nous continuerons à refuser la motion M-686. L'accepter revient tout simplement à enfoncer une porte déjà ouverte!

Le président. Ce qui fait moins mal que si elle est fermée, comme le disait un nouveau conseiller administratif...

M. Pascal Rubeli (UDC). Je suis heureux d'apprendre que le groupe radical «prend la matraque» pour butiner dans un jardin qui, a priori, était le nôtre... Mais c'est là une autre question que celle qui nous occupe en ce moment. Je suis également heureux de voir que le magistrat Pierre Maudet a pris les choses en main et a clairement annoncé qu'il allait mettre en place une structure permettant d'agir différemment. Je rappelle au passage que, durant l'été, les ASM ne travaillent pas jusqu'à 23 h, mais jusqu'à minuit.

Notre groupe fonde de grands espoirs sur l'action qui peut être menée aujourd'hui en matière de prévention, et non pas seulement avec la matraque. C'est avant tout une question d'éducation, de contrôle et de prévention. Je suis persuadé que nous parviendrons à de très bons résultats, si nous allons dans cette voie.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, je me sens porté, avec du vent dans les voiles, pour définir de nouveaux objectifs dans l'action des ASM. Je ne serai pas aussi critique que vous à l'endroit de mon prédécesseur, dans la mesure où... (*Rires et brouhaha.*) Je me permets de rappeler ici ce que j'ai dit en début d'assemblée tout à l'heure – et je crois que le groupe libéral aurait intérêt à écouter, puisqu'il est l'auteur de la motion M-686 – sur les compétences des ASM et les priorités qui leur ont été données jusqu'à présent.

Il s'agit de répartir les poids un peu différemment de manière générale, mais nous parlons ici d'un cas précis, celui du parc Voltaire et du quartier environnant. En effet, c'est là un abcès de fixation pour le Conseil municipal depuis plusieurs années, à intervalles réguliers, avec des hauts et des bas, et les problèmes qui s'y font ressentir sont plus ou moins aigus. D'ailleurs, la situation a également été identifiée comme telle par la gendarmerie.

Je remercie M^{me} Moratti Jung d'avoir rappelé tout à l'heure le travail déjà accompli. Nous avons eu l'occasion de recevoir des représentants de la gendarmerie lors d'auditions de commissions municipales, et ils ont insisté sur le fait que ce quartier était l'un des cinq ou six points névralgiques en ville en matière d'augmentation de la délinquance. Les ASM sont l'un des instruments à disposition des collectivités publiques pour agir – même si la prévention est principalement la mission des travailleurs sociaux hors murs – et il faut souligner qu'ils ont beaucoup travaillé, notamment dans le parc de Saint-Jean, en bas du collège Voltaire et dans le préau dudit établissement, où je rappelle que les ASM n'ont pas vocation à agir.

Il faut essayer de travailler en amont et faire de la prévention. Mais nous pourrions dire tout ce que nous voulons, les gens ont le droit de se réunir dans un

parc et les ASM ne peuvent agir que si l'on constate des déprédations, c'est-à-dire après coup et de manière répressive. Tel est le premier élément que je voulais mentionner, car il ne faut pas se leurrer: les ASM ne constituent pas un réel outil de prévention face à ce genre de problématiques.

Je passe au deuxième élément: le trafic de stupéfiants. Là non plus, les ASM n'ont pas les compétences pour agir. La présence d'agents en uniforme – et nous voulons la renforcer, à l'avenir – est certes dissuasive, c'est un moyen subsidiaire en matière de lutte contre la drogue. Le principal moyen d'action en la matière réside dans la gendarmerie, comme cela a toujours été dit dans cette enceinte. Les gendarmes, eux, sont formés pour agir et leurs horaires sont adaptés.

Sur ce point, je me permets de corriger ce qu'a dit le préopinant libéral tout à l'heure: les ASM travaillent de 6 h à 24 h, et non pas de 7 h à 23 h. Cela implique donc, je le souligne, que durant un laps de temps de six heures – qui est souvent une «période chaude» et cruciale en matière d'insécurité – il n'y a plus d'ASM. Là est notre problème: nous devons régler mieux, j'en conviens, la coordination – le passage de témoin, en quelque sorte – entre les ASM, qui ont une présence de proximité et qui patrouillent dans la rue, et la gendarmerie, qui intervient davantage sur appel.

J'aimerais encore corriger une inexactitude contenue dans le texte de la motion M-686, après vérification entre nos deux séances plénières. Elle concerne les rapports d'intervention des ASM. Monsieur Barbey, je vous mets au défi de me citer une intervention qui n'aurait pas été relatée dans un rapport ou une main courante. Donnez-moi les éléments que vous avez, et nous pourrions peut-être régler cela tête à tête, si vous le voulez bien.

Une main courante relate tout ce qui s'est passé en termes d'intervention des ASM, c'est évident, et des rapports plus précis sont rédigés – mais pas forcément mis à la disposition de la population. Ils le sont en cas de déprédations sur le domaine privé, si un particulier en fait la demande, comme cela pourrait être le cas des pavés qui ont abouti dans des pare-brise de voitures, par exemple. Mais cela ne concerne alors que le privé lésé, sur la base d'une demande dûment motivée.

Je ne sais donc pas à quels cas précis vous vous référez, Monsieur Barbey, mais sachez que les ASM font des rapports d'intervention circonstanciés qui arrivent jusque sur mon bureau, le cas échéant, lorsqu'il s'agit de cas graves – mais pas forcément pour des déprédations sur le domaine privé, où les ASM n'ont a priori pas vocation à agir prioritairement. Le cas décrit ici concerne des voitures privées stationnées dans la rue, si j'ai bien lu. Je me renseignerai à ce sujet précis.

Ceux qui ont demandé plus d'informations de manière générale ont raison, mais ce n'est pas le sens de la motion M-686. Soyons clairs: il ne sert à peu

près à rien de poser des panneaux de signalisation verticaux à l'entrée des parcs. Pour ma part, je veux parler d'une vraie politique d'ilotage. J'aurai l'occasion, au début de l'automne, de défendre devant cette assemblée des mesures de changement dans l'approche, par les ASM, de leur travail quotidien en la matière. Cela, c'est de l'information!

Certains veulent plus de coordination, c'est-à-dire un meilleur partage des moyens entre la gendarmerie et les ASM. Tel est l'objectif d'une demande de crédit que le Conseil administratif proposera cet automne au Conseil municipal pour le réseau Polycom. Ce système devrait permettre de mieux coordonner les activités de la police municipale et de la police cantonale. Actuellement, elles n'utilisent pas la même fréquence d'ondes – elles ne sont donc pas sur la même longueur d'onde, pourrait-on dire! Certains problèmes de base comme celui-là doivent être réglés, et c'est l'un des axes de mon programme.

Enfin, comme je le disais en préambule, les ASM ne sont qu'un outil subsidiaire en matière de sécurité. Nous pouvons agir, faire plus et mieux, mais cela ne remplacera pas la force primaire de la gendarmerie, qui agit en premier sur le terrain.

Raison pour laquelle, Mesdames et Messieurs, si vous décidez de renvoyer la motion M-686 directement au Conseil administratif, je vous rendrai volontiers, et rapidement, un rapport sur la question. Si vous décidez de la renvoyer en commission afin qu'elle serve de prétexte à parler davantage des mesures qui pourraient être développées dans ce quartier, mais aussi de manière plus générale en ville, je le prendrai volontiers comme une invitation à venir en parler devant la commission des sports et de la sécurité, je suppose. Enfin, si vous lui faites un sort, cela ne changera rien au fait que le quartier du parc Voltaire est l'un des abcès de fixation de la ville de Genève et que nous y consacrerons des moyens, comme par le passé.

Mise aux voix, la motion est acceptée par 57 oui contre 8 non (6 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'indiquer clairement dans le parc les interdictions usuelles;
- de préciser les consignes données aux ASM pour faire respecter le calme et la sécurité dans le quartier;

- de prendre les mesures nécessaires pour coordonner davantage les actions des ASM avec celles de la gendarmerie.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

Le président. Nous abordons la sixième et dernière motion d'ordre... Nous avons fait très fort, aujourd'hui! Je crois que cela faisait longtemps qu'il n'y avait pas eu autant d'urgences à traiter en une seule soirée. Nous commençons bien la législature...

Cette motion d'ordre demande l'ajout à l'ordre du jour de la motion M-687 concernant l'occupation du Clos Voltaire.

M. Alexis Barbey (L). Je suis désolé d'avoir déposé encore une motion urgente, Monsieur le président, mais, à mon avis, c'est plutôt un indice de bonne santé du Conseil municipal qu'il ait des projets et qu'il veuille les traiter en urgence.

Mesdames et Messieurs, vous l'avez compris, je suis assez concerné par le quartier du parc Voltaire et je fais partie de l'Association pour la sauvegarde du Clos Voltaire (ASCV), auteure de la pétition P-44 «Sauvons le Clos Voltaire», qui a permis à la Ville de racheter cet immeuble patrimonial et historique extrêmement important. Du fait que je suis membre de l'association à l'origine de cet achat, je garde évidemment un œil assez attentif sur l'évolution de la situation.

Or je dois avouer ma très grande inquiétude face à la gestion de l'occupation du Clos Voltaire par la Ciguë, à qui ce bâtiment a été confié pour lui permettre d'y loger des étudiants, mais surtout pour qu'elle finance et gère les travaux de rénovation intérieure. En effet, des visites du Clos Voltaire ont permis de constater que ses habitants n'étaient pas tous des étudiants et que, pour loger davantage de camarades, ils avaient construit trois lits superposés dans certaines chambres du premier étage...

Le président. Je vous rappelle que nous parlons de l'urgence, Monsieur Barbey.

M. Alexis Barbey. Oui, mais cela risque de briser le plancher du premier étage, qui s'écraserait! Voilà ce qui nous inquiète! La motion M-687 est donc urgente,

car il y a péril en la demeure et la situation actuelle est dangereuse pour les habitants de l'endroit. Ensuite, toujours à propos de l'urgence, il y a un très fort risque d'incendie et les précautions d'usage ne sont pas respectées. Je parle ici de risques imminents!

Le Clos Voltaire a représenté un investissement très important pour la Ville, qui a dépensé 2 millions de francs pour son acquisition et 2,5 millions de francs pour les travaux extérieurs, la Ciguë devant fournir à peu près 2,5 millions de francs pour les travaux intérieurs. Je crois donc que, d'un point de vue patrimonial également, nous devons nous préoccuper de la bonne conservation du bâtiment. Mais j'insiste encore une fois sur la sécurité des habitants – qu'on soit favorable ou non à leur installation – car ils ne doivent pas courir de risques en allant dormir au Clos Voltaire!

M. Jean-Louis Fazio (S). Bien que le groupe socialiste ne partage pas du tout les considérations et les invites de la motion M-687 déposée par le groupe libéral, il votera l'urgence, car il reconnaît l'existence d'un malaise, actuellement, au Clos Voltaire avec la Ciguë. Il faut donc en discuter, et nous pensons que c'est maintenant le bon moment.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). L'un des objectifs de la motion M-687, qui n'est même pas vraiment dissimulé mais juste un peu voilé, c'est de faire des contrôles au Clos Voltaire en espérant trouver une raison ou une autre de mettre ses habitants dehors, de reprendre la maison à la Ciguë et de la récupérer pour la Ville. Telle n'est pas notre politique et, surtout, ce n'est absolument pas urgent! Nous invitons donc tout le monde à refuser l'urgence – en particulier les socialistes!

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 35 oui contre 28 non (2 abstentions).

8. Motion du 25 juin 2007 de MM. Alexis Barbey, Alexandre Chevalier, M^{mes} Nathalie Fontanet, Laetitia Guinand et Fabienne Aubry Conne: «Occupation du Clos Voltaire: la Ville de Genève ne doit pas boire le calice jusqu'à la lie» (M-687)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que, à la suite d'une pétition de 1200 habitants du quartier des Délices, le Conseil municipal a décidé d'acquérir le Clos Voltaire pour un montant de 2 010 000 francs dans sa séance du 25 juin 2002;
- que la décision de la Ville a été prise sans opposition, ni en commission des finances ni en séance plénière;
- que l'objectif de cette acquisition était de restaurer un ensemble patrimonial d'une valeur unique constitué par la maison de maître des Délices (actuellement occupée par l'Institut et Musée Voltaire) et par le Clos Voltaire;
- que, en raison des nécessités du moment, un droit de superficie a été accordé par le Conseil administratif à la coopérative La Ciguë pour qu'elle y accueille des étudiants et qu'elle finance la réfection intérieure du bâtiment;
- que ledit droit de superficie n'a toujours pas été formellement signé;
- que la coopérative La Ciguë n'a pas obtenu l'intégralité du financement nécessaire à cette rénovation, ce qui rend la date de finition des travaux incertaine et lointaine;
- que le Clos Voltaire est actuellement occupé par des personnes qui ne sont pas toutes étudiantes;
- que la Ciguë ne s'est montrée désireuse ni de contrôler la qualité des étudiants ni d'y faire régner le moindre ordre;
- que l'état intérieur du bâtiment est encore déplorable, la Ville n'ayant assuré comme convenu que la sauvegarde de l'enveloppe extérieure;
- qu'il y règne un grand désordre dont les nuisances envers les habitants du quartier ont justifié plusieurs interventions des agents de sécurité municipaux et de la gendarmerie;
- que, en particulier, certaines chambres sont occupées par trois lits superposés, ce qui implique des contraintes que le sol du premier étage n'est pas en état de supporter;
- que certains occupants fument dans ces locaux, malgré le risque d'incendie aggravé par les travaux;

¹ Annoncée, 251. Motion d'ordre, 389.

- que le risque d’incendie met en péril non seulement le patrimoine historique de la Ville, mais encore la vie même de ceux qui l’occupent;
- que des associations d’habitants du quartier (Association des habitants des Délices-Voltaire et Association pour la sauvegarde du Clos Voltaire) ont attiré l’attention des motionnaires sur l’ensemble de ces faits,

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre toutes les actions nécessaires auprès de la Ciguë pour qu’elle mette bon ordre au fonctionnement du Clos Voltaire et notamment qu’elle s’engage à:

- contrôler que les habitants du Clos Voltaire soient bien tous des étudiants régulièrement immatriculés;
- adopter un règlement intérieur propre à régler les problèmes de patrimoine et de voisinage;
- désigner en son sein un interlocuteur unique et responsable, domicilié au Clos Voltaire, auquel les voisins et habitants du quartier puissent faire recours en cas de litige;
- donner des informations sur l’obtention des crédits dont elle a besoin pour un aménagement intérieur de qualité.

A défaut de remplir les conditions ci-dessus, le Conseil municipal demande que l’attribution du droit de superficie soit reconsidéré.

M. Alexis Barbey (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vais la jouer courte, puisque je vous ai déjà servi le premier épisode lors du débat sur l’urgence. Vous avez bien compris qu’il s’agit d’essayer de conserver en bon état le Clos Voltaire, qui représente un investissement important pour la Ville, mais aussi de garantir la sécurité de ses occupants. Il me semble que les considérants de la motion M-687 expriment assez clairement les raisons pour lesquelles nous demandons les mesures énoncées dans les invites.

Monsieur le président, je vous prie de transmettre à M^{me} Klopmann que notre objectif n’est pas de reprendre le bâtiment à la Ciguë, dans la mesure où cette dernière a offert une alternative intéressante pour le Clos Voltaire, c’est-à-dire l’occupation de ces locaux par des étudiants – à titre personnel, je les considère comme des ultra-privilegiés, car je connais les lieux et ils sont magnifiques! La Ville a donc investi 5 millions de francs pour héberger des étudiants au Clos Voltaire; je pense que, à ce prix-là, elle aurait pu en accueillir quatre fois plus en construisant un immeuble ailleurs...

Cependant, au moment de l’achat du bâtiment par la Ville, la Ciguë a joué un rôle utile en proposant de financer les aménagements intérieurs grâce à un droit de superficie. Elle a ainsi contribué à terminer la consolidation de l’ensemble – je

veux parler de la finition des travaux – alors que la Ville a assumé les travaux de l’enveloppe et la protection du toit. Certains groupes pourraient nous reprocher de vouloir adresser des reproches indirects au Service d’architecture, au sujet duquel ils savent à quel point le groupe libéral est critique, par moments. Mais, dans le cas présent, ledit service a fait du bon travail, je dois le reconnaître. Il a assuré la sauvegarde et la pérennité du bâtiment, puisqu’il ne pleut pas à l’intérieur et qu’il ne va pas s’écrouler demain.

L’urgence ne se situe donc pas là. Elle concerne ce qui se passe à l’intérieur du bâtiment, c’est-à-dire une situation peu racontable, Mesdames et Messieurs, je tiens à vous le dire! En tout cas, elle est inadmissible dans des locaux mis à la disposition – à des prix vraiment très concurrentiels – de jeunes censés suivre des études, à qui on voudrait donner l’occasion de le faire dans des bonnes conditions.

Or voilà ce qui se passe au Clos Voltaire: il y a eu pratiquement une fête par jour entre le mois d’octobre et le mois de décembre 2006, avec jusqu’à 800 participants dans ce bâtiment qui accueille normalement 32 étudiants! Je ne vous raconte pas... Dans les immeubles de logements subventionnés situés tout autour, les gens ne dormaient pas avant 4 h du matin. Cette situation n’est tout simplement pas acceptable!

Une commission tout à fait officielle d’une association que je ne veux pas nommer ici – elle m’a demandé de ne pas le faire, mais je peux dire qu’elle s’occupe entre autres du patrimoine – a eu l’occasion de visiter le Clos Voltaire et elle m’a fait part de ses constatations. Ce que j’ai entendu m’a fait froid dans le dos! Mesdames et Messieurs, vous connaissez le bâtiment: il y a des boiseries partout à l’intérieur! Il a été rénové pour la dernière fois à la fin du XIX^e siècle, c’est-à-dire il y a relativement longtemps, et il n’a plus vraiment de valeur patrimoniale dans son aménagement intérieur, à l’exception d’un escalier. Cela n’empêche pas que tout est en bois dans le Clos Voltaire.

Et qu’apprenons-nous? Alors que, il y a deux ans, le sol du rez-de-chaussée s’est effondré jusqu’à la cave en raison d’une inondation, les étudiants «valorisent» leur chambre au premier étage en hébergeant des copains: ils se sont construit des lits superposés où trois personnes reposent sur le même mètre carré de sol, imposant à celui-ci des contraintes auxquelles il n’est absolument pas en mesure de résister à long terme. Le péril est donc réel pour les habitants de l’endroit, et c’est un problème auquel nous sommes très sensibles. Par conséquent, nous tenons à ce que des mesures soient prises à ce niveau-là.

Au cours du débat précédent, certains ont laissé entendre que les motionnaires n’étaient là que pour jouer un rôle de police – ce qui n’est pas vraiment dans mes habitudes, et je peux vous dire que tel n’est pas mon passe-temps préféré, j’ai autre chose à faire de mes soirées que d’aller surveiller la Ciguë! En revanche, j’ai

eu à plusieurs reprises l'occasion, avec des habitants du quartier, d'essayer de discuter avec des gens de la Ciguë pour leur faire comprendre que leur mode de faire n'était pas acceptable. M. Fazio est au courant de certaines de ces démarches. Il n'est pas possible d'organiser des fêtes qui durent jusqu'à 2 h du matin toutes les nuits, car il y a, aux alentours, des enfants et des personnes qui travaillent et qui ne veulent pas forcément rester debout jusqu'à ces heures-là.

Or nous avons constaté une lacune dans la gestion du Clos Voltaire par la Ciguë, qui provient de son statut d'association et de son espèce de goût – c'est compréhensible, vu son public – pour une forme d'autogestion où les gens doivent régler eux-mêmes leurs problèmes en se foutant un peu de leur entourage. A leurs yeux, l'important est ce qui se passe entre eux. Pour ma part, cela ne me dérange pas que les gens vivent en communauté autogérée, mais ils ne doivent pas gêner leur voisinage pour autant.

Nous avons plusieurs fois demandé à la Ciguë si elle avait établi un règlement interne au Clos Voltaire, qui permettrait à ses habitants d'être informés sur ce qu'ils peuvent et ne peuvent pas faire. Eh bien non, il n'y en a pas! Nous avons alors demandé si les habitants du quartier pouvaient trouver à la Ciguë un interlocuteur à qui s'adresser s'ils n'étaient pas contents ou si quelque chose n'allait pas. Eh bien non, il n'y en a pas! Et pourquoi? Parce que, la responsabilité étant collective, il n'y a pas de responsabilité du tout! Monsieur le président, vous connaissez bien ce phénomène: quand tout le monde discute, en fait, personne ne discute!

Le président. Je crois connaître, oui...

M. Alexis Barbey. Etant donné la situation, il me semble que le meilleur moyen de sensibiliser le Conseil municipal au cas du Clos Voltaire, afin que les investissements qu'il a consentis portent leurs fruits et ne soient pas rendus inutiles, afin que la vie des habitants ne soit pas mise en danger et que la tranquillité des environs soit préservée, c'était de déposer cette motion M-687. La situation n'est pas exactement la même que pour la motion M-686, puisqu'il ne s'agit pas d'un problème d'insécurité dans le quartier et qu'il n'y a pas de véritable menace sur la population, malgré la présence d'ivrognes.

Etant donné que la Ville est le moteur de l'action dont le cœur est le Clos Voltaire, elle doit garder un certain contrôle sur ses investissements en la matière. Ce n'est pas une opération *fire and forget* – «tire et oublie» – comme avec les missiles américains en Irak... Ici, il s'agit de tirer et de contrôler ensuite, d'aller jusqu'au bout de ses actions – c'est-à-dire de faire du Clos Voltaire un véritable home pour les étudiants, et non pas un centre de quartier mal contrôlé. D'où les

invites de cette motion que je vous enjoins, Mesdames et Messieurs, de renvoyer soit à la commission des sports et de la sécurité, soit – ce qui me paraît beaucoup plus sensé – directement au Conseil administratif, afin qu’il prenne les mesures nécessaires.

Préconsultation

M. Jean-Louis Fazio (S). Pour faire bref, le Parti socialiste demandera le renvoi de la motion M-687 à la commission des travaux, puisque celle-ci étudie actuellement une proposition de rénovation du Clos Voltaire. Nous pensons donc que c’est l’occasion d’éclaircir un peu la situation, comme vient de le dire M. Barbey. Nous estimons qu’il y a un malaise dans cette maison, depuis quelques mois, et que la Ciguë est un peu dépassée par les événements: elle a sans doute du mal à contrôler ce qui se passe à l’intérieur. Nous reconnaissons également qu’il y a des problèmes de sécurité et de sauvegarde du patrimoine, les habitants des lieux se livrant à des travaux bricolés un peu n’importe comment.

Je le répète, nous estimons plus judicieux de renvoyer cet objet à la commission des travaux, surtout depuis que nous avons appris que la Ciguë n’avait pas obtenu le bonus à la rénovation lui permettant de rénover ce bâtiment. Plusieurs questions vont se poser à ce sujet, et nous devons examiner quel plan financier sera adopté pour effectuer les travaux. En effet, si la Ciguë n’a pas obtenu ce bonus, elle ne pourra sans doute pas proposer des loyers abordables pour étudiants. Nous devons donc étudier le dossier de fond en comble, sans négliger les précisions. Je demande le renvoi de la motion M-687 à la commission des travaux.

M^{me} Odette Saez (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, permettez-moi ce soir de boire du petit lait, si j’ose m’exprimer ainsi. Il y a cinq ou six ans, la commission du logement avait visité le Clos Voltaire et je m’étais permis de demander si les gens que nous y avions rencontrés et qui y vivaient étaient vraiment des étudiants. Je ne vous dis pas comment je me suis fait... je ne vais pas dire «traiter», parce que ce n’est pas très joli, mais enfin, comment je me suis fait...

Une voix. Accueillir!

Le président. Ramasser!

M^{me} Odette Saez. Exactement! Par toute la gauche! Alors franchement, quand j'entends toutes les réclamations qui viennent d'être formulées et quand je lis les invites de la motion M-687, je me dis que je n'avais pas tout à fait tort, à l'époque... Bien évidemment, le groupe démocrate-chrétien sera favorable à la motion M-687 et il la renverra lui aussi à la commission des travaux.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). A entendre Alexis Barbey, on a l'impression qu'il s'inquiète tout à coup pour la vie des habitants du Clos Voltaire... C'est très louable... Il y a peut-être un risque que tout s'écroule, ce qui serait problématique, on ne peut qu'en convenir. Seulement, il ne faut pas toujours se contenter d'écouter ce qui se dit dans cette enceinte, mais il faut aussi bien lire les papiers qu'on nous y fait voter. Selon les considérants de la motion M-687, ses auteurs craignent que le risque d'incendie ne mette en danger – premièrement – le patrimoine historique et – deuxièmement – la vie des habitants... Drôle de sens des priorités!

Quant aux invites, la première demande clairement de «contrôler que les habitants du Clos Voltaire soient bien tous des étudiants régulièrement immatriculés». Je signale que la Ciguë est une coopérative qui propose des logements à de jeunes personnes en formation. J'aimerais que les motionnaires comprennent que ce terme ne concerne pas uniquement des universitaires! Les personnes qui habitent dans ce bâtiment ont besoin d'y être, même si elles suivent un autre chemin que le plus courant et le plus prestigieux, aux yeux de certains – mais pas aux miens... Il faut cesser de mettre en doute systématiquement l'honnêteté des gens. Si ces personnes habitent là, c'est qu'elles en ont besoin – sinon, elles seraient sûrement ailleurs! Ou alors, la raison en est qu'elles ont envie de vivre en communauté.

M. Barbey demande que soit adopté au Clos Voltaire un règlement intérieur permettant de régler les problèmes de patrimoine et de voisinage; là encore, aucune allusion n'est faite à la sécurité des habitants, il n'est question que des problèmes de voisinage et de l'état de cette maison qui se dégrade. Mais puisqu'elle sera rénovée, nous sommes de toute façon satisfaits.

Ensuite, on nous propose de désigner parmi ses habitants un interlocuteur unique. Cela peut paraître pas mal, mais pourquoi cette mesure? Pour que les voisins et habitants du quartier puissent faire recours en cas de litige! Qu'est-ce que cela signifie? Qu'on va essayer de mettre à l'intérieur du Clos Voltaire un «policier» qui devra se battre avec ses camarades et s'engueuler avec tous les gens des immeubles voisins chaque soir? C'est n'importe quoi! Si nous voulons vraiment qu'il y ait une médiation, que ce soit au moins avec plusieurs représentants des habitants, mais n'essayons pas de nommer parmi eux une seule personne – sûrement contre son gré – auprès de qui les gens des environs iront faire part de leurs plaintes.

Bref, je trouve tout cela un peu déplacé. En revanche, pour ce qui est de demander à la Ciguë de fournir des informations sur l'obtention de ses crédits, pourquoi pas? Mais nous pouvons aussi le faire par lettre, sans être obligés de voter la motion M-687.

M. Grégory Baud (R). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, le groupe radical soutiendra la motion M-687. Il nous paraît normal qu'une coopérative comme la Ciguë, en contrepartie du droit de superficie qui lui a été accordé, fasse en sorte que le bâtiment utilisé le soit pour les besoins nécessaires au logement des étudiants, et non pas à d'autres fins. Pour garantir le respect du voisinage et éviter que ces logements pour étudiants ne deviennent eux aussi des abcès de fixation à Genève, il nous semble important que certaines règles y soient adoptées et respectées. Nous renverrons cet objet à la commission des travaux.

M. Alexis Barbey (L). Je n'avais pas le sentiment, en déposant la motion M-687, qu'elle serait capable de soulever chez M^{me} Klopmann des passions aussi véhémentes! Mais c'est un vrai plaisir de vous entendre, Madame Klopmann! Vous lui transmettez mes propos, Monsieur le président... Au sujet de votre précédente intervention, j'admets volontiers qu'il ne faut pas limiter l'usage des bâtiments de la Ciguë à des étudiants universitaires régulièrement immatriculés. Cette formule m'est venue comme ça, et je n'ai tout simplement pas pensé aux autres personnes en formation. Ce n'était pas du tout pour les exclure! Je trouve qu'elles ont aussi le droit de bénéficier des locaux de la Ciguë et que nous devons les inclure dans l'esprit de cette motion.

En revanche, je connais ce dossier de longue date, puisque j'étais parmi les initiateurs de la pétition qui, il y a cinq ans, a donné lieu au rachat du Clos Voltaire par la Ville. C'est donc vraiment un cas que je suis de très près depuis longtemps, et ce n'est pas tout soudain que je m'inquiète de ce qui se passe dans ce bâtiment. Si c'est néanmoins la première fois, en cinq ans, que je dépose une motion à ce sujet au Conseil municipal, c'est parce que j'ai l'habitude de prendre patience et d'essayer de discuter directement avec les gens.

Avec la Ciguë, cela n'a pas été possible, car la seule personne à qui l'on peut parler, c'est son président, un homme de discours et de dialogue qui semble cependant n'avoir aucun moyen d'imposer ses décisions à l'intérieur des maisons qu'il gère. Alors, pour la Ciguë, cela me dérange un peu; mais cela me dérange beaucoup plus quand c'est la Ville qui est propriétaire des lieux! D'où la nécessité de désigner un interlocuteur unique et responsable. Vous prétendez que cette personne devrait «fliquer», Madame Klopmann; pour ma part, je ne suis pas du même avis.

Faire en sorte que tout le monde puisse vivre en harmonie dans une maison – même à l’interne – implique quelques règles. Il faut notamment que ceux qui l’habitent en aient le droit, c’est-à-dire que tout un chacun ne puisse pas y loger son copain, sa copine, son petit frère... Si la Ville consacre des moyens extrêmement importants – et la Ciguë également – au Clos Voltaire, c’est au bénéfice de ceux à qui il est destiné, c’est-à-dire des personnes en formation au sens large du terme.

Enfin, Madame Klopmann, vous prétendiez que nous voulions retirer à la Ciguë la gestion du Clos Voltaire. Ce n’est pas le cas, je vous l’ai dit tout à l’heure devant cette assemblée! Je n’ai pas du tout envie que la Ciguë se retire de cette affaire, j’aimerais simplement qu’elle accepte d’assumer le rôle important qu’implique le droit de superficie qui lui a été accordé à cet endroit. Il s’agit d’un rôle de régulateur et de médiateur, aussi bien entre les locataires eux-mêmes que vis-à-vis des voisins et du quartier.

Voilà pourquoi je crois que la Ville doit traiter cette affaire en gestionnaire, et non pas à coups d’a priori pour ou contre la Ciguë. Je n’ai aucune prévention contre elle, mais on m’a fait part de nombreuses constatations émanant des habitants du quartier. Je ne vous cache pas que j’ai été pendant cinq ans un voisin du Clos Voltaire et que cela s’est passé sans trop de mal, mais la situation s’est dégradée depuis l’automne 2006, comme le disait M. Fazio tout à l’heure. Or ce changement a été suffisamment sensible pour que les gens du quartier nous demandent de réagir rapidement.

J’avais proposé le renvoi de la motion M-687 au Conseil administratif ou à la commission des sports et de la sécurité, mais un renvoi à la commission des travaux me convient aussi. L’important, je crois, est de prendre en compte à la fois les intérêts des locataires du Clos Voltaire, ceux des habitants du quartier et le patrimoine de la Ville de Genève.

M. Pascal Rubeli (UDC). Mon intervention portera essentiellement sur la conservation du Clos Voltaire. J’ai eu l’occasion de le visiter dans le cadre d’une demande de naturalisation, et j’ai été très choqué de voir dans quel état se trouvait ce bâtiment. Nous avons vraiment des questions essentielles à nous poser sur sa durabilité! C’est la raison pour laquelle nous souhaitons également renvoyer la motion M-687 à la commission des travaux.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le renvoi de la motion M-687 en commission – par hypothèse, à celle des travaux – ne pose évidemment aucun problème au Conseil administratif. Je réponds ici en l’absence de mon collègue Rémy Pagani qui, évi-

Propositions des conseillers municipaux – Interpellations

demment, pourra aborder ces questions sous l'angle du gestionnaire. En effet, vous savez que nous entretenons des rapports réguliers avec la Ciguë et qu'ils vont s'intensifier à la faveur de la discussion sur l'affectation de la parcelle de la rue de la Coulouvrenière. Ces discussions sont sérieuses, et ce partenaire doit se montrer sérieux lui aussi. De ce point de vue, les interrogations des motionnaires sont légitimes.

En outre, comme le relèvent les considérants de la motion, la sécurité est un tout et il est difficile d'approuver la motion M-686 sans entrer en matière sur la M-687. Nous lisons même, au dixième considérant, que les ASM et la gendarmerie ont dû intervenir plusieurs fois au Clos Voltaire. Il nous appartient donc de prendre connaissance de la situation, et je viendrai ensuite volontiers rendre un rapport en commission sur la situation exacte dans ce bâtiment et aux alentours, afin de savoir ce que nous pouvons faire avec la Ciguë pour construire un environnement propice à la quiétude de l'ensemble des habitants des lieux.

Au nom du Conseil administratif, j'invite donc le Conseil municipal à suivre la proposition de renvoi de la motion M-687 en commission.

Mis aux voix, la prise en considération de la motion et son renvoi à la commission des travaux sont acceptés à la majorité (opposition des Verts).

9. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

10. Interpellations.

Néant.

11. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 23 h 10.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	338
2. Communications du bureau du Conseil municipal	338
3. Motion du 25 juin 2007 de M ^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio, Frédé- rique Perler-Isaaz, Salika Wenger, MM. Christian Zaugg et Pascal Rubeli: «Soutien immédiat à Radio Cité» (M-683)	340
4. Motion du 25 juin 2007 de M ^{mes} Isabelle Brunier, Diana Duarte Rizzolio, Silvia Machado, Mary Pallante, Véronique Paris, Andrienne Soutter, Martine Sumi, Nicole Valiquer Grecuccio et M. Grégoire Carasso: «Ultime réglage pour un bel été à Baby-Plage» (M-684).	349
5. Motion du 25 juin 2007 de M ^{mes} Maria Casares, Frédérique Perler- Isaaz, Nicole Valiquer Grecuccio, MM. Grégoire Carasso, Yves de Matteis et Christian Zaugg: «Pour le maintien de l'action sociale en faveur des aîné-e-s et des personnes précarisées de la ville de Genève» (M-682).	356
6. Motion du 25 juin 2007 de M ^{mes} Sandrine Burger, Sophie de Weck Haddad, Anne Moratti Jung, Frédérique Perler-Isaaz, Nicole Valiquer Grecuccio, Maria Pérez, MM. Christian Zaugg et Yves de Matteis: «Mesures d'accompagnement à apporter à la répartition entre l'Etat et la Ville de Genève des organismes subventionnés œuvrant dans le domaine de la santé et de l'action sociale, ainsi que leur financement – proposition PR-487» (M-685)	372
7. Motion du 25 juin 2007 de MM. Alexis Barbey, André Chevalier et M ^{me} Nathalie Fontanet: «Sécurité au parc Voltaire, c'est la faute aux Volontaires?» (M-686)	381
8. Motion du 25 juin 2007 de MM. Alexis Barbey, Alexandre Chevalier, M ^{mes} Nathalie Fontanet, Laetitia Guinand et Fabienne Aubry Conne: «Occupation du Clos Voltaire: la Ville de Genève ne doit pas boire le calice jusqu'à la lie» (M-687)	391
9. Propositions des conseillers municipaux	399

10. Interpellations	399
11. Questions écrites	400

La mémorialiste:
Marguerite Conus